

------*ò•*------

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2011

COMPTE-RENDU D'AFFICHAGE

Le Conseil municipal de la commune de Limoges, légalement convoqué le 30 septembre 2011 en séance publique par M. le Maire, s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations à l'Hôtel de Ville, le 6 octobre 2011, à 20 h, sous la présidence de M. RODET, Maire.

M. BOULESTEIX a été désigné en qualité de secrétaire.

DELEGATIONS DE VOTE

En application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mmes BIARDEAUD, BAUDU, MM. FORST, BADOU, Mme NAJIM, M. GAFFET, conseillers municipaux, qui n'assistaient pas à la séance, ont donné tous pouvoirs pour voter en leur nom à M. DANIEL, Mmes TROUBAT, NADAM, M. MOWENDABEKA, Mmes NATHAN-DENIZOT, RIVET.

Mme LABARDE, absente, n'avait pas donné pouvoir.

EXERCICE BUDGÉTAIRE 2011 - DÉCISIONS MODIFICATIVES AUX BUDGETS PRIMITIFS 2011

Les décisions modificatives soumises à l'approbation du Conseil municipal, qui concernent le budget principal et les budgets annexes de l'Eau, du Laboratoire régional de contrôle des eaux de la Ville de Limoges, des Pompes Funèbres, du Crématorium et des Transports scolaires, présentent les caractéristiques suivantes :

I BUDGET PRINCIPAL

Il s'agit de la deuxième décision modificative de l'exercice 2011.

Les dotations nouvelles en opérations réelles s'élèvent à 1.386.370 € pour la section de fonctionnement et à 2.324.025 € pour la section d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement les plus significatives concernent :

- l'achat de fournitures pour le Magasin général, essentiellement en matériaux de construction : 747.400 €,
- l'entretien et la réparation des installations et des véhicules : 189.740 €,
- le chauffage urbain pour les équipements du complexe sportif et de la crèche de Beaublanc : 144.000 €,
- l'approvisionnement en combustibles et en carburants pour engins de voirie et véhicules : 130.000 €,
- des dépenses d'administration générale, rémunérations d'intervenants, prestations de nettoyage : 100.000 €,
- des subventions exceptionnelles : 41.300 €.

Les dépenses nouvelles d'investissement concernent pour l'essentiel :

- des études et des contrôles dans le cadre de plusieurs opérations (espaces publics du centre bourg de Landouge, extension du foyer Marcel Proust...): 1.533.500 €.
- le financement des travaux de rénovation urbaine du Val de l'Aurence : 538.000 €,
- l'acquisition de logiciels et de matériels informatiques : 202.865 €,
- l'aménagement du parking Fabre d'Eglantine à Beaubreuil : 60.000 €.

II BUDGETS ANNEXES

Pour les budgets annexes, les décisions modificatives concernent principalement la reprise des restes à réaliser et l'affectation des résultats dégagés sur l'exercice 2010.

Les points essentiels sont :

Budget annexe « Eau »	
• moyens de financement globalisés (résultats 2010)	1.766.292 €
• moyens de financement restes à réaliser	2.815.621 €
• besoins de financement crédits nouveaux DM	1.581.913 €
• réduction emprunt d'équilibre	3.000.000 €
Budget annexe « Laboratoire régional de contrôle des eaux d	e la Ville de
Limoges » • moyens de financement globalisés (résultats 2010)	267.892 €
• besoins de financement restes à réaliser.	136.858 €
• besoins de financement crédits nouveaux DM	
Budget annexe « Pompes funèbres »	
• moyens de financement globalisés (résultats 2010)	1.060.812 €
• besoins de financement restes à réaliser	10.396 €
• besoins de financement crédits nouveaux DM	1.050.416 €
Budget annexe « Crématorium »	
• moyens de financement globalisés (résultats 2010)	606.055 €
• besoins de financement restes à réaliser	14.121 €
• besoins de financement crédits nouveaux DM	591.934 €
Budget annexe « Transports scolaires »	
• moyens de financement globalisés (résultats 2010)	17.909 €
• besoins de financement crédits nouveaux DM	17.909 €

Le Conseil municipal adopte les décisions modificatives par chapitre qui lui sont proposées.

ADOPTÉ

Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :

M. Camille GEUTIER
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE
Mme Marie-Pierre BERRY
Mme Sarah GENTIL
M. Léonard GOURINAT
Mme Nadine RIVET
M. Daniel CLÉREMBAUX
Mme Aurélie LAURIÈRE

M. Philip GAFFET

EMPRUNTS GARANTIS PAR LA VILLE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LIMOGES MÉTROPOLE - RÉALISATION DE 32 LOGEMENTS RUE BORIS VIAN ET RUE DU MAS LOGE À LIMOGES -EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL DE 2 632 000 EUROS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Le Conseil municipal accorde la garantie de la Ville pour le remboursement de six emprunts d'un montant total de 2.632.000 € que l'Office Public de l'Habitat de Limoges Métropole envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour

financer la construction de 32 logements rue Boris Vian et rue du Mas Loge.

Il s'agit d'un prêt PLUS d'un montant de 1.509.000 € consenti pour une durée de 40 ans, d'un prêt PLUS foncier d'un montant de 235.000 € consenti pour une durée de 50 ans, d'un prêt PLAI d'un montant de 575.000 € consenti pour une durée de 40 ans, d'un prêt PLAI foncier d'un montant de 69.000 € consenti pour unedurée de 50 ans, d'un prêt PRU CD d'un montant de 215.000 € consenti pour une durée de 40 ans et d'un prêt PRU CD foncier d'un montant de 29.000 € consenti pour une durée de 50 ans.

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LIMOGES MÉTROPOLE - RÉALISATION DE 23 LOGEMENTS RUE THÉODORE BAC ET RUE CHARPENTIER À LIMOGES - EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL DE 1 501 000 EUROS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Le Conseil municipal accorde la garantie de la Ville pour le remboursement de quatre emprunts d'un montant total de 1.501.000 € que l'Office Public de l'Habitat de Limoges Métropole envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la construction de 23 logements rue Théodore Bac et rue Charpentier.

Il s'agit d'un prêt PLUS d'un montant de 650.000 € consenti pour une durée de 40 ans, d'un prêt PLUS foncier d'un montant de 408.000 € consenti pour une durée de 50 ans, d'un prêt PLAI d'un montant de 285.000 € consenti pour une durée de 40 ans et d'un prêt PLAI foncier d'un montant de 158.000 € consenti pour unedurée de 50 ans.

DOMOCENTRE SA D'HLM DU MASSIF CENTRAL - CONSTRUCTION DE 34 LOGEMENTS - LE MAS BATIN À LIMOGES - EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL DE 4 049 601 EUROS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Le Conseil municipal accorde la garantie de la Ville pour le remboursement de quatre emprunts d'un montant total de 4.049.601 € que DOMCENTRE SA d'HLM du Massif Central envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la construction de 34 logements au Mas Batin.

Il s'agit d'un prêt PLUS d'un montant de 2.496.912 € consenti pour une durée de 40 ans, d'un prêt PLUS foncier d'un montant de 635.290 € consenti pour une durée de 50 ans, d'un prêt PLAI d'un montant de 730.496 € consenti pour une durée de 40 ans et d'un prêt PLAI foncier d'un montant de 186.903 € consenti pour une durée de 50 ans.

OPÉRATIONS CONCÉDÉES À LA SOCIÉTÉ D'EQUIPEMENT DU LIMOUSIN - COMPTES RENDUS ANNUELS D'ACTIVITÉS 2010

ZAC DU QUARTIER DE L'HÔTEL DE VILLE - COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉS PRÉSENTÉ PAR LA SELI POUR L'ANNÉE 2010

La Société d'Equipement du Limousin a transmis à la Ville le compte-rendu annuel d'activités 2010 concernant l'opération « Zone d'Aménagement Concerté du quartier de l'Hôtel de Ville » qui lui a été confiée.

Le montant des dépenses s'élève à 26.245,32 €. Il comprend des travaux et honoraires et des frais divers et de société.

Les recettes s'élèvent à 208.050,96 €, comprenant la participation de l'Etat d'un montant de 196.293,81 €, au titre de la conventionpassée avec l'Université.

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu annuel 2010 établi par la SELI concernant le déroulement de cette opération.

ZAC DU QUARTIER SAINT LAZARE - COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉS PRÉSENTÉ PAR LA SELI POUR L'ANNÉE 2010

La Société d'Equipement du Limousin a transmis à la Ville le compte-rendu annuel d'activités 2010 concernant l'opération « Zone d'Aménagement Concerté du quartier Saint-Lazare » qui lui a été confiée.

Le montant des dépenses s'élève à 17.021,49 €. Elles concernent la réalisation d'études et de travaux ainsi que des frais financiers et divers.

Les recettes, d'un montant de 5.295,84 €, proviennent de produits financiers et divers.

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu annuel 2010 établi par la SELI concernant le déroulement de cette opération.

ZAC DE MONTEVERT - COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉS PRÉSENTÉ PAR LA SELI POUR L'ANNÉE 2010

La Société d'Equipement du Limousin a transmis à la Ville le compte-rendu annuel d'activités 2010 concernant l'opération « Zone d'Aménagement Concerté de Montevert » qui lui a été confiée.

L'année 2011 a été, notamment, consacrée à la réalisation de travaux d'entretien et d'opérations de démolition.

Les dépenses s'élèvent à 19.247,23 €. Elles concerrent la réalisation d'études et de travaux ainsi que des frais financiers et divers.

Les recettes, à hauteur de 232.721,66 \in , proviennent notamment de la participation de la Ville, d'un montant de 226.000 \in et de produits financiers et divers.

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu annuel 2010 établi par la SELI concernant le déroulement de cette opération.

RENOUVELLEMENT URBAIN DU CENTRE-VILLE "CŒUR DE LIMOGES II" COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉS PRÉSENTÉ PAR LA SELI POUR L'ANNÉE 2010

La Société d'Equipement du Limousin a transmis à la Ville le compte-rendu annuel d'activités 2010 concernant l'opération « Renouvellement urbain du centre-ville-Cœur de Limoges II » qui lui a été confiée.

En 2010, la mise en œuvre opérationnelle du Périmètre de Restauration Immobilière Complémentaire, de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) « Renouvellement Urbain » et de la Campagne d'Aide à la Réhabilitation et à la Protection du Patrimoine s'est poursuivie.

Concernant le Périmètre de Restauration Immobilière, 31 nouvelles conventions d'engagement de travaux ont été signées, portant à 77 le nombre total de logements concernés par des travaux de réhabilitation importants.

Dans le cadre de l'OPAH-Renouvellement Urbain, 32 logements ont été réhabilités, dont 11 ont fait l'objet d'une sortie d'insalubrité.

95 nouvelles façades ont été restaurées au titre de la Campagne d'Aide à la Réhabilitation et à la Protection du Patrimoine.

Les actions de communication et d'animation pour la valorisation du centre-ville ont été poursuivies.

Les dépenses comprennent des études et travaux pour 19.608,12 €, ainsi que des frais de communication et frais financiers et divers pour 722.486,56 €.

Les recettes, d'un montant de 1.033.635,40 €, compennent la participation de la Ville pour 500.000 €, la cession d'ensembles immobiliers pour 468.000 € et 64.451,77 € au titre des produits des immeubles acquis.

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu annuel 2010 établi par la SELI concernant le déroulement de cette opération.

RÉFORME DE LA FISCALITÉ DE L'URBANISME - INSTAURATION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

La réforme de la fiscalité de l'urbanisme, adoptée dans le cadre de la Loi de Finances rectificative pour 2010, a institué la Taxe d'Aménagement, qui doit se substituer à un ensemble de taxes locales, (dont la Taxe Locale d'Equipement), à compter du 1^{er} mars 2012.

Le champ d'application de la Taxe d'Aménagement recouvre la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et les aménagements nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Son assiette est constituée par une valeur déterminée forfaitairement par m² de surface de construction simplifiée, fixée à 660 € hors Ile de France et révisable annuellement. Un abattement de 50 % sur cette valeur est par ailleurs prévu, notamment pour les logements sociaux (hors prêts PLAI) et pour les 100 premiers m² des résidences principales et annexes.

Le Conseil municipal, qui doit déterminer le taux de la Taxe d'Aménagement applicable sur le territoire communal à compter du 1^{er} mars 2012, fixe ce taux à 3 % (identique à celui de l'actuelle Taxe Locale d'Equipement).

MARCHÉS D'ÉTUDES LIGNE À GRANDE VITESSE - PROJET DE VILLE -ATTRIBUTION DE MARCHÉS - VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT -DEMANDE DE SUBVENTIONS

Suite à une délibération du Conseil municipal en date du 6 décembre 2010, la Ville a lancé un appel d'offres ouvert pour la réalisation de deux études urbaines complémentaires visant à préparer le territoire à l'arrivée de la grande vitesse en cœur de ville à l'horizon 2017, dans l'objectif d'en anticiper et d'en optimiser les retombées par la mise en œuvre d'un projet urbain cohérent.

La commission d'appel d'offres, réunie les 30 août et 15 septembre 2011, a attribué comme suit les marchés à intervenir à cet effet, pour une durée de 20 mois :

- lot n°1: étude urbaine liée à l'arrivée de la LGV au groupement BRS Architecture Ingénieurs SARL Commercité-AID observatoire Céline ORSINGHER Atelier Bleu TRANSITEC INGENIEURS-CONSEILS dont le mandataire est le cabinet BRS Architecture Ingénieurs, pour un montant de 294.957,52 € TTC,
- lot n°2 : étude mobilité liée à l'arrivée de la LGV au groupement CITEC INGENIEURS CONSEILS SAS SARL Passagers des Villes CMN PARTNERS SAS Adéquation SARL Media Mundi/Chronos dont le mandataire est le cabinet CITEC INGENIEURS CONSEILS SAS, pour un montant de 188.358,04 € TTC.

Cette opération étant, par ailleurs, inscrite au Contrat d'Agglomération de Limoges 2008/2013, le plan de financement prévisionnel suivant a été établi :

- Etat (FNADT):	96.663,11 € (2) %),
- Région Limousin :	96.663,11 €(20 %),
- Département de la Haute-Vienne :	48.331,56 € (10%),
- Ville de Limoges :	241.657,78 € (50 %).

Le Conseil municipal autorise le Maire :

- à signer les marchés à intervenir avec les groupements de prestataires précités,
- à solliciter, auprès de l'Etat, de la Région Limousin et du Département de la Haute-Vienne, des subventions pour le financement de cette opération et à signer les conventions correspondantes ainsi que leurs éventuels avenants.

ADOPTÉ

Se sont abstenus:

M. Camille GEUTIER
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE
Mme Marie-Pierre BERRY
Mme Sarah GENTIL
M. Léonard GOURINAT
Ont voté contre:
M. Daniel CLÉREMBAUX
Mme Aurélie LAURIÈRE

PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE - AMÉNAGEMENT DES ESPACES EXTÉRIEURS DU VAL DE L'AURENCE - CONTRAT DE MANDAT - BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE À LA BASTIDE

MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE EN VUE DE LA RÉALISATION DES AMÉNAGEMENTS DES ESPACES EXTÉRIEURS DU VAL DE L'AURENCE - ATTRIBUTION DE MARCHÉ

Le Programme de Rénovation Urbaine du quartier du Val de l'Aurence prévoit la réalisation d'équipements publics à vocation sociale, culturelle et sportive dans le secteur du Mas Jambost.

Le concours d'architecture qui a été organisé à cet effet intègre ces équipements dans un environnement à recomposer, conformément au projet d'aménagement des espaces extérieurs de ce secteur inscrit dans le projet d'avenant n°1 à la convention pluriannuelle de rénovation urbaine. Il est ainsi envisagé :

- de créer une voirie de desserte, en s'appuyant sur l'allée Franchet d'Esperey,
- d'aménager un parvis et des parkings pour ces équipements, permettant notamment d'améliorer l'ouverture du quartier sur le parc du Mas Jambost,
- d'aménager le parvis du Lycée d'Enseignement Professionnel du Mas Jambost,
- d'aménager les pieds d'immeubles adjacents à ces équipements.

Un groupement de commandes a été constitué entre la Ville et la Communauté d'agglomération Limoges Métropole en vue de la conclusion d'un contrat de mandat ayant pour objet la représentation du maître de l'ouvrage pour l'accomplissement des actes juridiques nécessaires à la réalisation du programme d'aménagement précité.

La commission d'appel d'offres de la Ville, réunie les 8 et 27 septembre 2011, a attribué ce marché à la Société d'Equipement du Limousin, pour une rémunération forfaitaire de 76.958 € H.T.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché, ainsi que toutes décisions susceptibles d'intervenir afin d'en assurer le bon déroulement.

PROJET DE RÉNOVATION URBAINE DE LA BASTIDE : APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine du quartier de La Bastide, plusieurs projets d'aménagement sont envisagés, s'articulant principalement autour de trois points : le désenclavement du quartier, la diversification de l'habitat, l'amélioration du cadre de vie.

Conformément aux dispositions de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, et suite à une délibération du Conseil municipal en date du 30 mai 2011, ces différents projets, qui permettront une recomposition urbaine importante du quartier, ont été soumis à la procédure de concertation préalable, du 15 juin au 31 août 2011.

Le Conseil municipal:

- approuve le bilan de concertation qui a été établi,
- décide que ce document sera mis à disposition du public à l'Hôtel de Ville, à la Maison de la Rénovation Urbaine de La Bastide, ainsi que sur le site internet de la Ville, pour une durée d'un mois,
- décide de poursuivre la démarche engagée, en vue de la mise en œuvre des différents projets d'aménagement envisagés.

CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE - AVENANT 2011-2014 - PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DE L'ANNÉE 2011

AVENANT AU CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE DE LA VILLE DE LIMOGES - PÉRIODE 2011-2014

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S), conclu entre l'Etat, la Ville de Limoges, la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, la Région Limousin, le Département de la Haute-Vienne et la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne pour la période 2007-2009, a été prolongé par avenant pour l'année 2010.

A l'issue de cette période, les partenaires de la politique de la Ville ont procédé à un bilan des actions mises en œuvre, afin d'ajuster et de réorienter les priorités d'intervention en direction des quartiers prioritaires. Au vu de ce bilan et en accord avec la Préfecture de la Haute-Vienne, qui s'appuie sur la circulaire ministérielle du 8 novembre 2010 relative à la prolongation des C.U.C.S., un avenant, prorogeant ce dispositif pour la période 2011-2014 et actualisant ses objectifs, peut être conclu.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer cet avenant. Ce cadre contractuel de référence, qui servira de base à l'appel à projets diffusé tous les ans auprès du secteur associatif, reconduit, notamment, le zonage prioritaire défini en 2007, ainsi que les modalités de pilotage du dispositif.

CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE - PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DE LA VILLE DE LIMOGES - ANNÉE 2011

Par délibération en date du 15 mars 2011, le Conseil municipal a fixé les participations financières de la Ville, au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, pour l'année 2011.

Conformément à la procédure mise en œuvre pour la détermination des participations de chaque partenaire (Etat, collectivités territoriales et autres organismes) d'autres dossiers peuvent faire l'objet de financements.

Le Conseil municipal décide que la Ville participera financièrement à des opérations complémentaires pour l'exercice 2011 telles qu'elles figurent au tableau ci-après, pour un montant total de 46.700 €,

STRUCTURE	INTITULE de l'ACTION	Montants proposés en € pour 2011
Centre d'Animation Portes Ferrées	Accueil de Loisirs - projet cabanes	1.000
Réseau d'Echanges Réciproques des Savoirs	Subvention annuelle reportée	5.000
Les Mouflets de Beaubreuil	Subvention de fonctionnement	23.700
Confédération Syndicale des Familles	Conception livret d'accueil Beaubreuil	1.000
Association OASIS	Charges participation au local d'accueil Vigenal	1.500
Association Aurence Aide Alimentaire	Achat vitrine réfrigérante	500
B58	Subvention de fonctionnement	3.000
Varlin Pont Neuf	Télévision Interquartiers	4.000
Les Singuliers Associés	Actions culturelles Val de l'Aurence	5.000
Secours Populaire	Accès à la culture et aux loisirs	2.000
TOTAL GENERAL		46.700

ACTIONS DE MÉDIATION SOCIALE - CONVENTIONS DE FINANCEMENT DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - ADHÉSION AU "RÉSEAU DES VILLES CORRESPONDANTS DE NUIT ET DE LA MÉDIATION SOCIALE"

FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - CONVENTIONS DE FINANCEMENT AVEC L'ETAT POUR L'ANNÉE 2011

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), créé en 2007 au sein de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé), est destiné à financer la réalisation d'actions dans le cadre des plans de prévention de la délinquance et de la contractualisation mise en œuvre entre l'Etat et les collectivités territoriales en matière de politique de la Ville.

Des demandes de financement ont été déposées par la Ville de Limoges auprès de l'Acsé et, après instruction, les aides financières attribuées pour l'exercice 2011, qui concernent les activités de médiation mises en place dans les quartiers, s'établissent comme suit :

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions à intervenir avec l'Etat, fixant les modalités d'attribution de ces subventions.

"RÉSEAU DES VILLES CORRESPONDANTS DE NUIT ET DE LA MÉDIATION SOCIALE" - ADHÉSION DE LA VILLE DE LIMOGES

Le « Réseau des villes correspondants de nuit et de la médiation sociale », qui a, notamment, pour objectif de promouvoir les services de médiation sociale en tant que services de proximité en direction des habitants, met en œuvre des rencontres, colloques et formations.

Afin de permettre à la Ville de bénéficier des prestations proposées par ce réseau, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de correspondants de soirée sur le quartier du Val de l'Aurence, le Conseil municipal :

- décide l'adhésion de la Ville de Limoges au « Réseau des villes correspondants de nuit et de la médiation sociale ». Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 500 €,
- désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Ville au sein de cette association.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

A l'issue du vote auquel il a été procédé, sont élus à l'unanimité des 54 suffrages exprimés pour représenter la Ville au sein du « Réseau des villes correspondants de nuit et de la médiation sociale » M. Laurent DEBRACH en qualité de délégué titulaire et Mme Catherine BEAUBATIE en qualité de déléguée suppléante.

DIRECTION DE L'EAU - ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ - CONVENTIONS - AVENANTS

REMPLACEMENT DE CANALISATIONS, REPRISE DES BRANCHEMENTS RUES DE L'EGALITÉ, DE LA LIBERTÉ ET DE LA FRATERNITÉ À LIMOGES - ATTRIBUTION DE MARCHÉ

Au titre de son programme de renouvellement de conduites anciennes et de branchements d'eau potable, la Ville a lancé un appel d'offres ouvert en vue de procéder au remplacement de 620 m de canalisation et de 74 branchements rue de la Liberté, rue de l'Egalité et rue de la Fraternité.

La commission d'appel d'offres, réunie le 27 septembre 2011, a attribué le marché à intervenir à cet effet au groupement d'entreprises SOPCZ (mandataire)/SADE CGTH pour un montant de 230.930,61 € HT.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

RETENUE DE GOUILLET - CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE RELATIVE À LA POSE DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ

Le plan d'eau de Gouillet, situé sur la commune de Saint-Sylvestre et utilisé à des fins de production d'eau potable, a fait l'objet d'arrêtés préfectoraux en date du 18 décembre 2007 et du 25 juin 2010 relatifs à sa protection sanitaire et à la mise en conformité du prélèvement.

Dans ce cadre, il s'avère nécessaire d'installer des dispositifs interdisant l'accès du public aux parcelles constituant le périmètre de protection sanitaire immédiate, et de procéder, notamment, à la pose d'une glissière de sécurité métallique sur 400 m, le long de la route départementale RD 44 située sur la digue du plan d'eau.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville et le Département de la Haute-Vienne afin de préciser les modalités de réalisation de cette opération, dont le montant, estimé à 40.000 €HT, sera financièrement pris en charge à parts égales par les deux collectivités.

CONVENTION DE DÉVERSEMENT DES EFFLUENTS DE LA SOCIÉTÉ "PRODUITS CHIMIQUES MAZAL SAS" AU RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET À LA STATION D'ÉPURATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLE

L'arrêté autorisant l'exploitation de la station d'épuration de Limoges prévoit l'établissement de conventions avec les industriels pour le déversement des effluents de leurs installations au réseau d'assainissement.

Ces conventions sont tripartites entre la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, compétente en matière d'assainissement, le Maire de la commune où sont installés les industriels, au titre de son pouvoir de police en matière de salubrité publique et les établissements concernés.

Dans ce cadre, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la nouvelle convention de déversement d'effluents à intervenir, pour une durée de trois ans, avec la société « Produits Chimiques MAZAL SAS », sise rue Stuart Mill.

CONVENTION DE DÉVERSEMENT DES EFFLUENTS DE LA SOCIÉTÉ "D.I.S.A." AU RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET À LA STATION D'ÉPURATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLE

L'arrêté autorisant l'exploitation de la station d'épuration de Limoges prévoit l'établissement de conventions avec les industriels pour le déversement des effluents de leurs installations au réseau d'assainissement.

Ces conventions sont tripartites entre la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, compétente en matière d'assainissement, le Maire de la commune où sont installés les industriels, au titre de son pouvoir de police en matière de salubrité publique et les établissements concernés.

Dans ce cadre, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la nouvelle convention de déversement d'effluents à intervenir, pour une durée de trois ans, avec l'entreprise d'imprimerie sérigraphie « D.I.S.A. », sise 63-64, avenue du Général Martial Valin.

AVENANT N° 5 À LA CONVENTION DE DESSERTE EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE PEYRILHAC - APPLICATION DE LA PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RÉSEAU PVR

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant n° 5 à la convention de concession intervenue pour la desserte en eau potable de la commune de Peyrilhac, afin de préciser les conditions d'extension du réseau de cette collectivité au lieudit « La Lande du Pic », sur une longueur de 43 mètres, pour un montant prévisionnel de travaux de 7.362,65 € H.T.

En fin de chaque année, la commune de Peyrilhac reversera au service de l'Eau les parts relatives au réseau d'eau perçues par elle au titre de la Participation pour Voirie et Réseau.

Au terme de la convention de concession, les sommes investies par le service de l'Eau, mais non récupérées par celui-ci, seront dues par la commune.

AVENANT N° 8 À LA CONVENTION DE CONCESSION DE LA DESSERTE EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE BONNAC LA CÔTE - APPLICATION DE LA PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RÉSEAU PVR

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant n° 8 à la convention de concession intervenue pour la desserte en eau potable de la commune de Bonnac la Côte, afin de préciser les conditions d'extension du réseau de cette collectivité rue Mouillère de Vedrenne, sur une longueur de 40 mètres, pour un montant prévisionnel de travaux de 3.969 € H.T.

En fin de chaque année, la commune de Bonnac la Côte reversera au service de l'Eau les parts relatives au réseau d'eau perçues par elle au titre de la Participation pour Voirie et Réseau.

Au terme de la convention de concession, les sommes investies par le service de l'Eau, mais non récupérées par celui-ci, seront dues par la commune.

COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DE L'EAU -PARTICIPATION DU BUDGET DE L'EAU DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA LOI OUDIN - FINANCEMENT D'UN PROJET EN HAÏTI

Par délibération en date du 3 février 2011, le Conseil municipal a décidé, en application de la loi « Oudin », d'allouer 0,5 % des recettes nettes hors taxes provenant de la vente de l'eau, soit 52.000 €, pour le financement d'actions de copération en faveur de l'approvisionnement

Dans ce cadre, le Conseil municipal décide d'attribuer une participation financière de 4.000 € à l'Association Solidarité Laïque, pour la mise en œuvre de son projet de réhabilitation d'un système d'adduction d'eau potable en Haïti.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

en eau dans divers pays.

OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES ET GESTION DU PATRIMOINE

ACQUISITION IMMOBILIÈRE - ENSEMBLES IMMOBILIERS SIS À LIMOGES 128, RUE ARMAND DUTREIX ET 141, AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC ET APPARTENANT À LA SOCIÉTÉ D'EQUIPEMENT DU LIMOUSIN

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, auprès de la Société d'Equipement du Limousin, moyennant le prix global et forfaitaire de 536.541 €, de deux ensembles immobiliers sis 128, rue Armand Dutreix et 141, avenue du Général Leclerc, d'une contenance respective de 799 m² et 286 m², afin de constituer une réserve foncière en vue de la requalification de ces entrées de ville.

ACQUISITION IMMOBILIÈRE - ENSEMBLE IMMOBILIER SIS À LIMOGES, LIEUX-DITS "MOULIN DE LA PERDRIX" ET "LA VERGNE"

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, moyennant le prix global et forfaitaire de 230.000 €, d'un ensemble immobilier à usage agricob d'une contenance totale de 57.559 m², sis aux lieux-dits « Moulin de la Perdrix » et « La Vergne », jouxtant le périmètre de l'opération de rénovation urbaine du quartier du Val de l'Aurence et correspondant, en partie, à un emplacement réservé pour l'aménagement d'un espace vert et de liaisons piétonnes.

ACQUISITION IMMOBILIÈRE - PARCELLES DE TERRAIN SISES À LIMOGES, AUX LIEUX-DITS "PLAISANCE" ET "LA TUILIÈRE"

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, moyennant le prix global et forfaitaire de $35.200 \in$:

- d'une parcelle de terrain d'une surface approximative de 7.550 m², à détacher d'une parcelle de plus grande importance, sise allée Agatha Christie au lieudit « Plaisance », partiellement située en Zone d'Aménagement Différé pour la Zone Industrielle Nord III,
- de trois parcelles de terrain d'une surface totale de 11.122 m², sises au lieudit « La Tuilière », en vue de la constitution de réserves foncières.

ACQUISITION IMMOBILIÈRE - PARCELLE DE TERRAIN SISE À LIMOGES, ALLÉE AGATHA CHRISTIE, AU LIEUDIT "PLAISANCE"

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, moyennant le prix global et forfaitaire de 13.000 €, d'une parcelle de terrain d'une surface & 3.634 m² environ, à détacher d'une parcelle de plus grande importance, sise allée Agatha Christie au lieudit « Plaisance », et partiellement située dans le périmètre de la Zone d'Aménagement Différé pour la Zone Industrielle Nord III.

ACQUISITION IMMOBILIÈRE - PARCELLES DE TERRAIN SISES À SAINT SYLVESTRE (HAUTE-VIENNE), LIEUX-DITS "LES TENELLES" ET "LES VERGNES"

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, moyennant le prix global et forfaitaire de 9.214,99 €, de quatre parcelles de terrain sises àSaint Sylvestre, incluses dans le périmètre de protection immédiate de la retenue de Gouillet, dont :

- une parcelle d'une contenance cadastrale de 18.330 m², sise au lieudit « Les Tenelles »,
- trois parcelles d'une surface respective de 1.120 m², 8.614 m² et 17.797 m², sises au lieudit « Les Vergnes ».

ACQUISITION IMMOBILIÈRE - PARCELLES DE TERRAIN SISES À RAZÈS (HAUTE-VIENNE), LIEUDIT "GOUILLET"

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, moyennant le prix global et forfaitaire de 8.000 €, de neuf parcelles de terrain sises à Razès au lieudit « Gouillet », d'une superficie totale de 29.046 m², incluses dans les périmètres de protection immédiate et rapprochée de la retenue de Gouillet.

ACQUISITION IMMOBILIÈRE - PARCELLES DE TERRAIN SISES À RAZÈS (HAUTE-VIENNE), LIEUDIT "GOUILLET"

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, moyennant le prix global et forfaitaire de 2.150 €, de trois parcelles de terrain sises à Razès, au lieudit « Gouillet », dont :

- une parcelle en nature de taillis, d'une superficie de 8.430 m², située dans le périmètre de protection immédiate de la retenue de Gouillet,
- deux parcelles en nature de terrain d'agrément, d'une surface respective de 369 m² et 133 m², situées dans le périmètre de protection rapprochée de la retenue précitée.

ACQUISITION IMMOBILIÈRE - PARCELLE DE TERRAIN SISE À RAZÈS (HAUTE-VIENNE), LIEUDIT "GOUILLET" ET APPARTENANT AU GROUPEMENT FORESTIER DU GRAND PUY MAUD

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, auprès du Groupement Forestier du Grand Puy Maud, moyennant le prix global et forfaitaire de 771,84 €, d'une parcelle de terrain en nature de bois taillis sise à Razès, au lieudit « Gouillet », d'une superficie de 4.288 m², incluse dans le périmètre de protection immédiate de la retenue de Gouillet.

ACQUISITION IMMOBILIÈRE - PARCELLE DE TERRAIN SISE À SAINT SYLVESTRE (HAUTE-VIENNE), LIEUDIT "ETANG DE GOUILLET"

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, moyennant le prix global et forfaitaire de 500 €, d'une parcelle de terrain sise à Saint Sylvestre, au lieudit « Etang de Gouillet », d'une superficie de 2.820 m², incluse dans le périmètre de protection immédiate de la retenue de Gouillet.

ACQUISITION IMMOBILIÈRE - PARCELLES DE TERRAIN SISES À RILHAC-RANCON (HAUTE-VIENNE), LIEUDIT "LA FERME DE PILLET"

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, moyennant le prix global et forfaitaire de 5.270 €, de deux parcelles de terrain en nature debois taillis sises à Rilhac-Rancon, au lieudit "La Ferme de Pillet", d'une contenance cadastrale globale de 6.589 m², incluses dans le périmètre de protection rapprochée de la retenue de Beaune-les-Mines.

ACQUISITION IMMOBILIÈRE - HUIT PARCELLES DE TERRAIN SISES À LIMOGES, RUE ROL TANGUY ET RUE JOSEPH WRESINSKI ET APPARTENANT À LA SARL "DPI PROMOTION"

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, auprès de la SARL « DPI PROMOTION », de huit parcelles de terrain d'une superficie totale d'environ 2.070 m², sises rue Rol Tanguy et rue Joseph Wresinski, correspondant aux parties communes d'un lotissement réalisé par cette société, en vue de leur intégration dans le domaine public communal.

ACQUISITION IMMOBILIÈRE - SIX PARCELLES DE TERRAIN SISES À LIMOGES, RUE ROL TANGUY ET RUE JOSEPH WRESINSKI ET APPARTENANT À LA SARL "DPI PROMOTION" ET À LA SCI "LES CÔTEAUX DE L'AURENCE"

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, auprès de la SARL "DPI PROMOTION" et de la SCI "LES COTEAUX DE L'AURENCE", de six parcelles de terrain d'une superficie totale d'environ 18.753 m², sises rue Rol Tanguy et rue Joseph Wresinski, correspondant aux parties communes d'un lotissement réalisé par ces sociétés, en vue de leur intégration dans le domaine public communal.

ACQUISITION IMMOBILIÈRE - PARCELLES DE TERRAIN SISES À LIMOGES, AU LIEUDIT "BEAUPRÉ"

Le Conseil municipal:

- autorise l'acquisition, à titre gratuit, de 10 parcelles de terrain d'une superficie globale approximative de 22.135 m², sises au lieudit « Beaupré », rue Eric Tabarly, rue Alain Colas, rue Paul-Emile Victor, rue Surcouf, rue de la Corvette, allée d'Artimon, allée de la Vigie et allée Paul Vatine, correspondant aux parties communes du lotissement « BEAUPRE I », en vue de leur intégration dans le domaine public communal,
- retire la délibération en date du 7 juillet 2011 portant sur le même objet.

ACQUISITION IMMOBILIÈRE - PARCELLE DE TERRAIN SISE À LIMOGES 104, RUE DE TOULOUSE

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain en nature de trottoir et de voirie, d'une surface de 42 m² environ, à détacher d'une parcelle de plus grande importance, sise 104, rue de Toulouse, en vue de son intégration dans le domaine public de la voirie.

ACQUISITION IMMOBILIÈRE - PARCELLE DE TERRAIN SISE À LIMOGES 22, RUE DES PALMIERS

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain d'une surface de 22 m² environ, à détacher d'une parcelle de plus grande importance, sise 22, rue des Palmiers, correspondant à un emplacement réservé pour l'élargissement de cette rue.

DOMAINE COMMUNAL - CESSION DE QUATRE PARCELLES DE TERRAIN SISES À LIMOGES, ALLÉE DES MÉDITATIONS ET ALLÉE JOCELYN À LA SA D'HLM "LE NOUVEAU LOGIS CENTRE LIMOUSIN"

La Ville a acquis, en 1997, les voiries et espaces libres de la ZAC de Beaubreuil, comprenant également ceux de l'ensemble immobilier "Les Passions" appartenant à la SA d'HLM "Le Nouveau Logis Centre Limousin".

Quatre parcelles de terrain acquises, supposées être en nature de cheminements piétons, étant en réalité en nature de jardin privatif, incluses dans des habitations individuelles, le Conseil municipal, afin de permettre à la société précitée de reconstituer l'intégrité foncière desdites habitations, autorise la cession à cette dernière, moyennant le prix de 7.900 €, des emprises concernées, d'une surface totale d'environ 395 m², sises allée des Méditations et allée Jocelyn.

CONSTRUCTION D'UNE CANALISATION D'EAU POTABLE - ACQUISITION D'UN DROIT DE PASSAGE ET D'AQUEDUC ET D'UN DROIT D'OCCUPATION TEMPORAIRE - PROPRIÉTÉ SISE À LIMOGES 11, ALLÉE JACQUELINE COCHRAN

Dans le cadre des travaux de construction d'une canalisation d'eau potable à "Bellegarde", le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, d'un droit de passage et d'aqueduc d'une surface de 42 m² et d'un droit d'occupation temporaire d'une surface de 112 m², sur partie d'une parcelle de terrain sise 11, allée Jacqueline Cochran.

CONSTRUCTION D'UNE CANALISATION D'EAU POTABLE - ACQUISITION D'UN DROIT DE PASSAGE ET D'AQUEDUC ET D'UN DROIT D'OCCUPATION TEMPORAIRE - PROPRIÉTÉ SISE À LIMOGES 11, ALLÉE JACQUELINE COCHRAN

Dans le cadre des travaux de construction d'une canalisation d'eau potable à Bellegarde, le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, d'un droit de passage et d'aqueduc d'une surface de 35 m² et d'un droit d'occupation temporaire d'une surface de 85 m², sur partie d'une parcelle de terrain sise 11, allée Jacqueline Cochran.

DOMAINE COMMUNAL - PARCELLES DE TERRAIN SITUÉES À LIMOGES, 1 À 10 RUE IRÈNE ET FRÉDÉRIC JOLIOT CURIE - CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'AQUEDUC AU PROFIT DE L'OPHLM

La Société de Distribution de Chaleur de Limoges va prochainement procéder au remplacement des canalisations enterrées de chauffage et d'eau chaude sanitaire de l'ensemble immobilier sis 1 à 10, rue Irène et Frédéric Joliot Curie appartenant à l'OPHLM.

A cet effet, le Conseil municipal:

- autorise la constitution, à titre gratuit, au profit de l'OPHLM, d'un droit de passage et d'aqueduc, pour des surfaces asservies d'environ 12,40 m² et 20,30 m², sur des parcelles de terrain appartenant à la Ville, sises rue Irène et Frédéric Joliot Curie, en vue de l'implantation de deux tubes d'eau chaude basse température et d'un tube pour le transport d'eau chaude sanitaire,
- habilite le Maire à signer l'acte de servitude à intervenir avec l'OPHLM.

DOMAINE COMMUNAL - CONSTITUTION D'UN DROIT DE PASSAGE AU PROFIT DE LA SA D'HLM DU MASSIF CENTRAL DOMOCENTRE SUR UNE PARCELLE MUNICIPALE SISE À LIMOGES, AU LIEUDIT "LE MAS BATIN SUD"

La SA d'HLM du Massif Central DOMOCENTRE envisage de procéder à la construction de 34 logements sur une parcelle de terrain sise au lieudit « Le Mas Batin Sud ».

Afin de permettre la réalisation de cette opération, le Conseil municipal autorise la constitution, à titre gratuit, au profit de ladite société, d'un droit de passage sur partie d'une parcelle appartenant à la Ville, sise au lieudit « Le Mas Batin Sud », pour une superficie d'environ 150 m².

DOMAINE COMMUNAL - INSTALLATION D'UN AUVENT SUR UNE EMPRISE COMMUNALE SISE À LIMOGES - CENTRE COMMERCIAL DE BEAUBREUIL PLACE DE BEAUBREUIL - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE COMMUNAL AVEC LA SOCIÉTÉ CORA

Le Conseil municipal:

- autorise la mise à disposition, à titre gratuit, au profit de la société CORA, d'une parcelle de terrain d'une surface de 99,57 m², sise place de Beaubreuil, correspondant à l'emprise au sol du auvent installé au dessus de l'entrée principale de son magasin,
- habilite le Maire à signer la convention d'occupation du domaine communal correspondante.

IMPLANTATION D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE SOUTERRAINE SUR UNE PARCELLE MUNICIPALE SISE À LIMOGES, AVENUE DU ROUSSILLON -CONVENTION AVEC ELECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

Afin d'alimenter le groupe scolaire du Roussillon, Electricité Réseau Distribution France a sollicité la possibilité d'implanter une ligne électrique souterraine sur une longueur de 60 mètres environ, sur une parcelle municipale sise avenue du Roussillon.

Le Conseil municipal:

- autorise la réalisation de cette opération, moyennant le versement à la Ville d'une indemnité forfaitaire de 27 €,
- habilite le Maire à signer la convention à intervenir avec Electricité Réseau Distribution France.

APPLICATION DU PLAN DE COLORATION - MISSION DE CONSEIL AUX PARTICULIERS - CONVENTION AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Afin d'améliorer la lisibilité de la Ville et de ses quartiers, un plan de coloration a été élaboré en 2002 par un bureau d'étude spécialisé, sous le contrôle d'un comité de pilotage.

La Ville a confié au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) une mission de conseil aux particuliers sur l'application de ce plan de coloration.

Le Conseil municipal:

- décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 26.000 € au CAUE de la Haute-Vienne, pour l'exercice de cette mission,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec le CAUE afin de préciser les modalités et les conditions de son intervention.

TRANSFERT DE VOIES PRIVÉES OUVERTES À LA CIRCULATION PUBLIQUE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - 3ÈME TRANCHE

Le Conseil municipal, suite à l'enquête publique prescrite par arrêté municipal en date du 11 avril 2011, qui s'est déroulée du 17 mai 2011 au 1^{er} juin 2011 et conformément à l'avis du commissaire enquêteur :

- procède au classement d'office dans le domaine public communal des voies suivantes :
 - rue Montesquieu,
 - rue Ronsard,
 - rue de la Butte,
 - rue d'Alembert,
 - rue Masséna,
 - rue de l'Alma,
 - rue Henri Lagrange,
 - rue du Docteur Bergonié,
 - rue Condorcet,
 - impasse d'Ambazac,
 - rue Frédéric Mistral,
 - rue Chateaubriand,
 - rue Charles Fourier,
 - rue de l'Etoile de Fontaury,
 - rue Léon Tolstoï,
 - avenue Lucien Faure.
 - rue des Papillons,
 - rue Buffon,
 - rue Kléber,
 - rue Saint Christophe,
 - rue de la Navette,
 - impasse Saint Christophe,
 - rue Rembrandt,
 - allée de Villagory,
- sollicite de M. le Préfet de la Haute-Vienne, le classement d'office dans le domaine public communal de la rue André Antoine et de la rue du Champ Dorat.

PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA RÉALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX (PLAI) RUES JACQUES THÉNARD ET JEAN FERRAT À LIMOGES - CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC L'ODHAC-OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT 87

L'ODHAC-Office Public de l'Habitat 87 a entrepris la réalisation de 68 pavillons locatifs sociaux individuels, certifiés Très Haute Performance Energétique, rues Jacques Thénard et Jean Ferrat. Huit de ces pavillons, destinés aux personnes à revenus modestes, seront financés dans le cadre d'un Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI).

Le Conseil municipal:

- décide que la Ville participera au financement de cette opération, à hauteur de 3.100 € par logement PLAI, soit un total de 24.800 €, l'inscription des crédits nécessaires s'effectuant chaque année, au fur et à mesure de l'avancement des travaux,
- autorise le Maire à signer la convention de financement à intervenir dans ce cadre avec l'ODHAC-Office Public de l'Habitat 87.

DÉNOMINATION ET NUMÉROTAGE DES VOIES

Le Conseil municipal:

- attribue les noms suivants à des voies de Limoges :
 - □ allée Pauline Roland,
 - □ allée du Mas Bilier,
 - □ allée des Lucioles,
 - □ allée de Veyrac,
 - □ allée de Bellevue,
 - □ allée de Magenta,
 - □ allée du Poudrier,
 - esplanade Blanqui,
- donne son accord au prolongement de l'allée de Montevert et de la rue des Viradis.

AUTORISATIONS D'URBANISME

Le Conseil municipal habilite le Maire à solliciter les autorisations d'urbanisme nécessaires à la mise en oeuvre des opérations suivantes :

- création d'une aire de lavage au cimetière de Louyat,
- réhabilitation et construction de locaux à la station des Eaux de La Bastide,
- mise en accessibilité du rez-de-chaussée des écoles maternelles Léon Blum, Corgnac et Jean Le Bail.

AMÉNAGEMENT DU SOUTERRAIN DES "COMPAGNONS DU TOUR DE FRANCE" - LANCEMENT DE TRAVAUX

Un relevé archéologique et une étude d'aménagement ont été réalisés concernant un réseau souterrain, dit souterrain des « Compagnons du Tour de France ». Ce réseau, situé sous les locaux occupés par la Fédération Compagnonnique du Tour de France, jouxte le souterrain de la Règle, qui fait actuellement l'objet de visites assurées par l'Office de Tourisme.

A l'issue de l'étude précitée, et afin de proposer au public un nouvel itinéraire de visite, empruntant les deux réseaux, le Conseil municipal décide la mise en œuvre de travaux divers d'aménagement du souterrain des « Compagnons du Tour de France ».

Le montant de ces travaux est estimé à 120.000 € TT.C.

PROJET DE RECHERCHE SUR LES CÉRAMIQUES EN MILIEU URBAIN - SUBVENTION À L'ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ART

Dans le cadre d'un appel à projet lancé par la Direction de la création artistique du Ministère de la Culture et de la Communication, l'Ecole Nationale Supérieure d'Art (ENSA) a présenté un projet de recherche sur la création céramique contemporaine dans l'espace urbain, élaboré en collaboration avec le Centre de Recherches sur les Arts du Feu et de la Terre et l'Ecole Nationale Supérieure sur les Céramiques Industrielles.

Ce projet, qui fait partie des lauréats, vise à réaliser des expérimentations associant recherches plastiques, scientifiques et théoriques autour de la céramique.

Le Conseil municipal décide l'attribution d'une aide financière, d'un montant de 4.000 € à l'ENSA, pour la mise en œuvre de cette opération, qui s'inscrit dans la lignée des initiatives telles que le projet URBACER et présente également un intérêt en relation avec le thème de travail du réseau UNIC relatif à l'intégration urbaine des céramiques.

MUSÉE DES BEAUX-ARTS - CONVENTION AVEC LE CRÉDIT MUTUEL DE LOIRE-ATLANTIQUE ET DU CENTRE-OUEST -AVENANT À UNE CONVENTION DE DÉPÔT D'OEUVRES

MUSÉE DES BEAUX-ARTS - PALAIS DE L'EVÊCHÉ - MANIFESTATION « BALLOTIN DE FESTIVITÉS » - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CRÉDIT MUTUEL DE LOIRE-ATLANTIQUE ET DU CENTRE-OUEST

A l'occasion du premier anniversaire de la réouverture au public du Musée des Beaux-Arts, la Ville envisage de proposer, les 10 et 11 décembre prochains, un ensemble d'animations intitulé « Ballotin de festivités ».

Le Crédit Mutuel de Loire Atlantique et du Centre Ouest souhaite apporter sa contribution, à hauteur de 5.000 €, au financementde cette manifestation.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir en ce sens avec cet organisme.

ADOPTÉ

Se sont abstenus : M. Daniel CLÉREMBAUX Mme Aurélie LAURIÈRE

MUSÉE DES BEAUX-ARTS - PALAIS DE L'EVÊCHÉ - AVENANT À LA CONVENTION DE DÉPÔT CONCLUE AVEC M. DECOSTER

Une convention est intervenue entre la Ville et M. DECOSTER pour le dépôt de tableaux au Musée des Beaux-Arts – Palais de l'Evêché.

M. DECOSTER a souhaité compléter ce dépôt par une nouvelle œuvre.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant à intervenir à cet effet à la convention susvisée.

MUSÉE DE LA RÉSISTANCE - CONVENTION DE DÉPÔT D'UNE CROIX DE LA LIBÉRATION AVEC LE MUSÉE DE L'ORDRE DE LA LIBÉRATION

Le nouveau Musée de la Résistance présentera un parcours séquencé en plusieurs thèmes. Des objets seront intégrés à la scénographie, afin d'illustrer ces différents thèmes.

Dans ce cadre, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec le Musée de l'Ordre de la Libération, en vue du dépôt, à titre gracieux, au Musée de la Résistance, d'une croix de la Libération.

BIBLIOTHÈQUE FRANCOPHONE MULTIMÉDIA - DEMANDE DE SUBVENTION - CONVENTIONS DE PARTENARIAT

BIBLIOTHÈQUE FRANCOPHONE MULTIMÉDIA - CONCOURS FINANCIER DE L'ETAT AUX OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT DU SYSTÈME INFORMATISÉ DE GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET À LA REFONTE DU PORTAIL DOCUMENTAIRE MADUVIL

Conformément aux dispositions de la circulaire du Ministère de la Culture et de la Communication du 17 février 2011, relative aux concours particuliers créés au sein de la Dotation Générale de Décentralisation pour les bibliothèques municipales et départementales de prêt, le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter le soutien financier de l'Etat pour :

- le renouvellement du système informatisé de gestion de la Bibliothèque francophone multimédia,
- le développement d'une nouvelle version du portail documentaire régional MADUVIL. Ce portail hébergera prochainement les catalogues des bibliothèques de l'Université de Limoges et de la Bibliothèque francophone multimédia, mais aussi ceux de la bibliothèque municipale de Brive et des bibliothèques intercommunales de Tulle Cœur de Corrèze et de Guéret-Saint Vaury.

BIBLIOTHÈQUE FRANCOPHONE MULTIMÉDIA - CONVENTION RELATIVE À LA NUMÉRISATION ET À LA MISE EN LIGNE D'UN MANUSCRIT APPARTENANT À LA VILLE D'USSEL

Dans le cadre du portail documentaire régional MADUVIL, qui a vocation à valoriser les documents remarquables du patrimoine écrit limousin, il est envisagé de numériser et de mettre en ligne, sur le site internet de la Bibliothèque francophone multimédia, un manuscrit du XVème siècle, intitulé « Les Heures de Peyre de Bonetos », appartenant au Musée du Pays d'Ussel.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec la Ville d'Ussel en vue de la mise à disposition de cet ouvrage aux fins de numérisation.

BIBLIOTHÈQUE FRANCOPHONE MULTIMÉDIA - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE HOSPITALIER ESOUIROL

Afin d'offrir de nouvelles activités culturelles à ses patients, le Centre Hospitalier Esquirol souhaite procéder à la mise en place d'une bibliothèque sur deux de ses sites, dont l'un plus spécifiquement dédié au pôle de pédopsychiatrie.

La Bibliothèque francophone multimédia accompagnera ce projet en mettant à disposition 1800 ouvrages.

Des sorties, réservées aux résidents du Centre du Patient Agé, seront, par ailleurs, organisées, deux fois par an, à la Bibliothèque francophone multimédia.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir entre la Ville et le Centre Hospitalier Esquirol, afin de préciser les modalités de cette collaboration.

BIBLIOTHÈQUE FRANCOPHONE MULTIMÉDIA - PARTICIPATION AU SYSTÈME UNIVERSITAIRE DE DOCUMENTATION

La Bibliothèque francophone multimédia souhaite intégrer le Système Universitaire de Documentation (SUDOC), qui est le catalogue collectif des Universités françaises, afin de valoriser et de signaler ses collections de revues et de journaux et de participer, également, au réseau de prêt entre bibliothèques universitaires.

Dans cette perspective, le Conseil municipal autorise le Maire à signer :

- une convention avec l'Université de Limoges et l'Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur (ABES), gestionnaire au niveau national du SUDOC, en vue d'établir les modalités de participation de la Bibliothèque francophone multimédia,
- une convention avec l'ABES, fixant les conditions de mise à disposition du logiciel nécessaire à la saisie des états de collections.

OPÉRA THÉÂTRE - CONVENTION AVEC LA FONDATION LA BORIE EN LIMOUSIN - DÉVELOPPEMENT DE L'ORCHESTRE DE LIMOGES ET DU LIMOUSIN - AVENANT FINANCIER

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FONDATION LA BORIE EN LIMOUSIN POUR LA CORÉALISATION DE CONCERTS DE L'ENSEMBLE BAROQUE DE LIMOGES

Pour la saison 2011/2012, l'Opéra Théâtre et la Fondation La Borie en Limousin souhaitent coréaliser deux concerts de l'Ensemble Baroque de Limoges : « Mozart et l'école de Mannheim » et « Autour de Haydn », qui seront donnés respectivement les 8 octobre et 3 décembre 2011.

La Fondation La Borie en Limousin, en sa qualité de producteur, fera apport des droits de représentations des deux concerts et prendra également en charge les droits d'auteurs.

L'Opéra Théâtre fera apport de sa salle en ordre de marche.

Les recettes de billetterie seront partagés comme suit :

- Fondation La Borie: 85 %,

Opéra Théâtre : 15 %.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir avec la Fondation La Borie en Limousin.

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LE CONSEIL RÉGIONAL DU LIMOUSIN POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ORCHESTRE DE LIMOGES ET DU LIMOUSIN - AVENANT FINANCIER

Une convention a été signée, le 28 décembre 2010, entre la Ville et la Région Limousin, pour le développement de l'Orchestre de Limoges et du Limousin et son regroupement au sein de l'Opéra Théâtre de Limoges.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant financier à intervenir à la convention susvisée, en vue du versement de la subvention allouée par la Région Limousin au titre de l'année 2011, d'un montant de 370.000 €

CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - SAISON 2011-2012 - CONTRATS DE COPRODUCTION - CONVENTIONS - ACTIONS DE SENSIBILISATION DU TRÈS JEUNE PUBLIC - TRANSPORTS EN RÉGION

CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - SAISON 2011 - 2012 - COPRODUCTION AVEC DIVERSES COMPAGNIES

Afin de favoriser la création de spectacles, la Ville envisage de conclure des contrats de coproduction avec les partenaires suivants :

- l'Association Ryoanji et la « Spirale de Caroline » en vue de la création du spectacle « Cinq Ryoanji », chorégraphié par Olivia Grandville sur une musique de John Cage. Ce spectacle fera l'objet d'une représentation dans le cadre du festival Danse Emoi 2012. Un contrat de cession des droits de spectacle sera conclu à cet effet. La Ville participera à cette coproduction à hauteur de 9.000 € TTC,
- la Compagnie Dominique Bagouet pour la création d'un spectacle de danse pour le jeune public de Bernard Glandier et Sylvie Giron intitulé « Le roi des bons ». Ce spectacle fera l'objet de deux représentations dans le cadre du festival Danse Emoi 2012. Un contrat de cession des droits de spectacle sera conclu à cet effet. La Ville participera à cette coproduction à hauteur de 8.440 € TTC,
- la Compagnie du Dagor en vue de la création d'un spectacle visuel accessible aux personnes sourdes et malentendantes intitulé « Le nez dans la serrure ». Ce spectacle fera l'objet de deux représentations. Un contrat de cession des droits de spectacle sera conclu à cet effet. La Ville participera à cette coproduction à hauteur de 1.200 € TTC.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les contrats à intervenir avec les compagnies précitées.

CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - SAISON 2011-2012 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC DIVERSES STRUCTURES

Diverses associations et structures ont sollicité de la Ville la mise à disposition de salles de spectacles et matériels pour l'organisation de manifestations dans les Centres Culturels Municipaux Jean Moulin, Jean Gagnant et John Lennon.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions de partenariat à intervenir avec les associations et structures concernées.

CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - SAISON 2011 2012 - CONVENTIONS DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA BILLETTERIE

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions de partenariat à intervenir avec « l'Art...scène », « Mégablast productions », « Horizons croisés », ou toute autre association, pour l'utilisation de leur réseau de billetterie en ligne, dans le cadre de la saison 2011-2012 des Centres Culturels Municipaux.

CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - PROJET DE SENSIBILISATION CULTURELLE DU TRÈS JEUNE PUBLIC

Dans le cadre d'un travail mis en œuvre auprès du jeune public dans le quartier de Beaubreuil, les enfants de 2-3 ans fréquentant l'espace d'accueil et de pré-scolarisation de l'école Gérard Philipe ont pu participer à des ateliers parents-enfants proposés pendant le festival Kaolin et Barbotine.

Dans la continuité de cette opération, le Conseil municipal décide la mise en place, pour la saison 2011-2012, d'un atelier d'éveil musical parents-enfants au Centre Culturel Municipal Jean Moulin.

Six séances d'une heure seront ainsi proposées gratuitement entre novembre 2011 et mai 2012.

CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - SAISON 2011-2012 - COLLABORATIONS DIVERSES DANS LE CADRE DES ATELIERS

Afin d'étendre l'offre de stages et ateliers proposés par les Centres Culturels Municipaux au cours de la saison 2011-2012, le Conseil municipal autorise le Maire à signer des conventions de partenariat avec :

- * Lionel SCHEWZUCK, pour des stages de sculpture sur bois et sur pierre,
- * l'Association « Fit and dance » pour un atelier de « Zumba fitness » et un entraînement sportif en plein air,
- * l'Association Limousin Chine, pour l'organisation d'un stage de Mah Jong et d'un stage de calligraphie chinoise,
- * l'Office de Tourisme de la Ville, pour des stages de découverte et de sensibilisation autour du patrimoine de la Ville,
- * l'Association « La Cité des Jeux Ludothèque », pour l'organisation d'un stage vacances « Jouons en famille »,
- * l'Association PePau, pour l'organisation :
 - d'un stage « Présence's » à destination d'un groupe de danseurs amateurs issus de la région Limousin,
 - de sessions de stage auprès des lycéens et des étudiants,
 - de l'opération « Danse à l'école », en direction des écoles élémentaires. Dans ce cadre, les élèves de huit classes pourront aborder la danse sous différents aspects (danse classique, contemporaine, indienne, flamenco...). Cette opération, qui s'inscrit dans le cadre de la Scène Conventionnée pour la Danse, sera co-réalisée avec l'Inspection Académique et la DRAC Limousin.

CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - SCÈNE CONVENTIONNÉE POUR LA DANSE - TRANSPORTS EN RÉGION

Dans le cadre du label « Scène Conventionnée pour la Danse », détenu par les Centres Culturels Municipaux, et de la mission de diffusion et de promotion de la danse sur le territoire régional, la Ville doit favoriser des déplacements de public.

Ainsi, des déplacements au départ de Limoges sont mis en œuvre pour permettre d'assister à des spectacles en région ou dans les régions limitrophes. A l'inverse, le déplacement vers Limoges de groupes de spectateurs issus de structures régionales éducatives ou culturelles peut également être organisé.

Le Conseil municipal approuve la prise en charge par la Ville de transports en région programmés dans le cadre de la saison culturelle 2011/2012.

CONSERVATOIRE DE LIMOGES - PROGRAMME D'ANIMATION CULTURELLE 2011/2012 - ADOPTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

CONSERVATOIRE DE LIMOGES - PROGRAMME D'ANIMATION CULTURELLE 2011-2012

Tout au long de l'année scolaire, le Conservatoire de Limoges propose à ses élèves différentes animations culturelles afin de leur permettre de rencontrer des artistes, d'approfondir leurs connaissances ou de se mettre en situation de représentation lors de concerts.

En complément des actions adoptées par le Conseil municipal, lors de sa séance du 7 juillet dernier, la programmation suivante est prévue pour l'année scolaire 2011/2012.

1) Jazz improvisation:

Un travail autour de l'improvisation dans le domaine du jazz sera organisé tout au long de l'année scolaire avec les classes de contrebasse et d'accompagnement piano et l'orchestre d'harmonie.

Dans ce cadre, un partenariat sera mis en œuvre :

- pour les classes précitées, avec les écoles de musique des Communautés de communes du Pays de Saint Yrieix et de Vienne Glane, pour la conduite de ce travail d'improvisation,
- pour l'orchestre d'harmonie, avec l'association « Eclats d'Email Jazz Edition » afin de permettre aux élèves d'assister à une répétition et à deux concerts de ce festival et de rencontrer un artiste en résidence.

2) Stages de danse :

Dans le cadre de la mise en place progressive du cursus danse, un stage de modern'jazz et un stage de contredanse anglaise seront proposés aux élèves.

3) Partenariat avec le Centre Hospitalier Esquirol :

Le partenariat mis en place l'année précédente avec le Centre Hospitalier Esquirol afin de sensibiliser ses patients à l'environnement culturel sera reconduit. De plus, cette opération concerne également les patients des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes de la Ville. Le partenariat portera sur les actions suivantes :

- en janvier 2012 : accueil des patients au Conservatoire pour assister à l'une des répétitions des orchestres,
 - en avril 2012 : intervention des élèves de la classe de Théâtre à l'hôpital.

La Ville prendra à sa charge la mise en place technique et matérielle des interventions.

4) Concert de l'UNICEF:

Un concert sera organisé au profit de l'UNICEF au cours du premier semestre 2012.

5) Concert CHI-KARA:

A l'initiative de l'association CHI-KARA, créée pour soutenir le Japon suite au séisme survenu en mars dernier, un concert de soutien sera organisé au Conservatoire au cours du premier trimestre 2012.

6) Département musique traditionnelle :

Une « Semaine limousine », destinée à faire découvrir la musique traditionnelle sous toutes ses formes, sera organisée en janvier 2012. Une conférence sera donnée à cette occasion.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions et contrats à intervenir en vue de la mise en œuvre de cette programmation.

CONSERVATOIRE DE LIMOGES - RÈGLEMENT INTÉRIEUR - DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

Le Conseil municipal approuve le nouveau règlement intérieur du Conservatoire de Limoges, qui a été complété afin de prendre en compte diverses dispositions relatives à l'acheminement des élèves et au fonctionnement des classes à horaires aménagés musicales.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET TARIFICATION DE L'ESPACE CITE

L'espace C.I.T.É (Communication, Information, Télédiffusion, Echanges), réalisé dans le cadre de l'opération de réhabilitation de l'Ilôt Providence, permettra, notamment, d'accueillir des entreprises et des associations, pour l'organisation de conférences, de réunions ou de spectacles.

Ce nouvel équipement se compose :

- d'une grande salle en gradins de 200 places, équipée d'un système de vidéo projection, du wifi et de 3 cabines de traduction,
- d'une salle modulable de 50 places, scindable en deux espaces, équipée du wifi et d'un système de vidéo projection.

Le Conseil municipal:

- approuve le règlement intérieur précisant les conditions d'utilisation de l'espace C.I.T.É,
- fixe comme suit les tarifs de location qui lui seront appliqués :

GRANDE SALLE

	Entreprises et Associations hors Limoges	
	HT	TTC
1/2 journée	627,1	750
journée	1254,19	1500
soirée	1254,19	1500
Cabine de traduction	100€ pa	ar cabine

	Associations de Limoges					
	Activité lucrative		Activité non lucrative		Associations de résistants, d'anciens combattants, de déportés	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
1/2 journée	104,52	125	52,26	62,5	26,13	31,25
journée	209,04	250	104,52	125	52,26	62,5
soirée	209,04	250	104,52	125	52,26	62,5
Cabine de traduction	100€ par cabine					

SALLES MODULABLES

	Entreprises et associations hors Limoges		
	HT	TTC	
1/2 journée	52,26	62,5	
journée	104,52	125	
soirée	104,52	125	

	Associations de Limoges		
	Activité lucrative	Activité non lucrative	Associations de résistants, d'anciens combattants, de déportés
1/2 journée journée soirée	gratuit	gratuit	gratuit

CONCERT DES CITÉS UNIES - CONVENTIONS AVEC LA VILLE DE THIVIERS ET LE PÔLE CULTUREL LA MÉGISSERIE DE SAINT JUNIEN

L'Opéra Théâtre accueillera, le 14 décembre prochain, le Concert des Cités Unies, événement musical organisé par la Ville et réunissant, au sein d'un orchestre unique, des élèves et des professeurs du Conservatoire de Limoges et des écoles de musique des villes jumelles de Fürth, Pilsen, Seto, Charlotte et Grodno.

Deux représentations supplémentaires seront également données le 15 décembre au Pôle Culturel « La Mégisserie » de Saint Junien et le 16 décembre à la salle municipale des fêtes de Thiviers.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions à intervenir avec le Pôle Culturel « La Mégisserie » de Saint Junien et la Ville de Thiviers, afin de préciser les modalités d'organisation de ces représentations.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal attribue diverses subventions à des associations qui en ont fait la demande pour un montant de $25.100 \in$.

Le détail des subventions est consultable au secrétariat du Conseil municipal.

RESTRUCTURATION DU STADE D'HONNEUR DE BEAUBLANC -AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE - ATTRIBUTION DE MARCHÉ

PARC MUNICIPAL DES SPORTS DE BEAUBLANC - RESTRUCTURATION DU STADE D'HONNEUR - MARCHÉ DE MAÎTRISE D' OEUVRE - COÛT PRÉVISIONNEL DÉFINITIF - FORFAIT DE RÉMUNÉRATION DÉFINITIF

A l'issue d'une procédure de concours, le Conseil municipal, par délibération en date du 6 décembre 2010, a attribué le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la restructuration du stade d'honneur du Parc municipal des Sports de Beaublanc au groupement dont le mandataire est la société Atelier d'Architectures FERRET.

L'Avant Projet Sommaire relatif à cette mission de maîtrise d'œuvre a été validé par décision notifiée le 18 avril 2011 et l'Avant Projet Définitif a été accepté par le maître d'ouvrage le 22 juillet 2011.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre précité, prenant en compte les délais de réalisation des éléments de cette mission concernant la tranche ferme et arrêtant le coût prévisionnel global de l'opération de restructuration du stade d'honneur de Beaublanc à 53.801.200,00 € H.T. et le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 7.447.665,43 €H.T. répartis de la façon suivante :

Tranche ferme: 5 396 935,45 € HT,
 Tranche conditionnelle 1: 1 322 760,82 € HT,
 Tanche conditionnelle 2: 727 969,15 € HT.

ADOPTÉ

S'est abstenu:

M. Cyril COGNÉRAS

Ont voté contre les conseillers municipaux présents ou représentés :

Ont voté contre les conseillers m M. Camille GEUTIER M. Philippe PAULIAT-DEFAYE Mme Marie-Pierre BERRY Mme Sarah GENTIL M. Léonard GOURINAT Mme Nadine RIVET M. Daniel CLÉREMBAUX

Mme Aurélie LAURIÈRE

M. Philip GAFFET

STADE D'HONNEUR DE BEAUBLANC - DÉMOLITION DE LA TRIBUNE D'HONNEUR ET DES GRADINS SUD - ATTRIBUTION DE MARCHÉ

Un appel d'offres ouvert a été lancé en vue de procéder à la démolition de la tribune d'honneur et des gradins sud du Stade d'honneur du Parc municipal des sports de Beaublanc, dans le cadre de la mise en œuvre de la restructuration de cet équipement.

La commission d'appel d'offres, réunie le 15 septembre 2011, a attribué le marché à intervenir à cet effet à la société DECUTIS, pour un montant de 105.624 € H.T.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

POLITIQUE D'AIDE AUX CLUBS SPORTIFS - CONVENTIONS DE PARTENARIAT - SAISON 2011/2012

POLITIQUE D'AIDE AUX CLUBS SPORTIFS - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CYCLO RACING CLUB DU LIMOUSIN

Dans le cadre de sa politique d'aide aux clubs sportifs, la Ville attribue des subventions au Cyclo Racing Club du Limousin (CRCL).

Afin que la Ville poursuive son soutien au CRCL, le Conseil municipal :

- décide de poursuivre le principe d'un partenariat entre la Ville et cette association pour la saison 2011-2012 et, dans ce cadre, lui attribue une aide financière de 20.000 €, qui sera versée sur présentation de justificatifs financiers et selon un échéancier préétabli,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet.

POLITIQUE D'AIDE AUX CLUBS SPORTIFS - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LANDOUGE-LOISIRS

Dans le cadre de sa politique d'aide aux clubs sportifs, la Ville attribue des subventions à l'association Landouge-Loisirs.

Le Conseil municipal:

- décide de poursuivre le principe d'un partenariat entre la Ville et cette association pour la saison 2011-2012 et, dans ce cadre, lui attribue une aide financière de 18.300 €, qui sera versée sur présentation de justificatifs financiers et selon un échéancier préétabli,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet.

POLITIQUE D'AIDE AUX CLUBS SPORTIFS - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION HANDISPORT LIMOGES

Dans le cadre de sa politique d'aide aux clubs sportifs, la Ville attribue des subventions à l'association Handisport Limoges.

Le Conseil municipal:

- décide de poursuivre le principe d'un partenariat entre la Ville et cette association pour la saison 2011-2012 et, dans ce cadre, lui attribue une aide financière de 10.500 €, qui sera versée sur présentation de justificatifs financiers et selon un échéancier préétabli,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet.

POLITIQUE D'AIDE AUX CLUBS SPORTIFS - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE RED STAR TENNIS CLUB

Dans le cadre de sa politique d'aide aux clubs sportifs, la Ville attribue des subventions au Red Star Tennis Club.

Le Conseil municipal:

- accepte le principe d'un partenariat entre la Ville et ce club pour la saison 2011-2012 et, dans ce cadre, lui attribue une subvention de 9.000 €, qui sera versée sur présentation de justificatifs financiers et selon un échéancier préétabli,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA BASE NAUTIQUE MUNICIPALE

La base nautique municipale, située rue Victor Duruy, est mise à la disposition, à titre principal, de l'association Cercle Nautique de Limoges pour l'activité aviron et de l'ASPTT Limoges pour l'activité canoë kayak.

Cet équipement, également utilisé par la Ville pour des manifestations qui lui sont propres, peut aussi, à titre ponctuel, être mis à disposition d'autres structures participant à sa promotion.

Un règlement intérieur, fixant les conditions générales de son utilisation, a été établi.

Le Conseil municipal approuve ce règlement.

ANIMATION NAUTIQUE DU DIMANCHE APRÈS-MIDI À LA PISCINE DE BEAUBREUIL - CONVENTION AVEC LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE NATATION ET LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Depuis plusieurs années, une animation est organisée le dimanche après-midi à la piscine municipale de Beaubreuil, afin de permettre aux enfants des quartiers de Beaubreuil, La Bastide et de Beaune-les-Mines de découvrir diverses activités nautiques encadrées par des éducateurs des clubs de natation et des agents municipaux.

Pour la saison 2011-2012, le Conseil municipal :

- décide de reconduire cette opération, en collaboration avec le Comité Départemental de Natation et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations,
- attribue, à cet effet, une subvention de 2.500 € au Comité Départemental de Natation,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec les partenaires précités.

PALAIS DES SPORTS ET DES FÊTES - CONCESSION DU DROIT D'AFFICHAGE

La convention de concession du droit d'affichage dans l'enceinte du Palais des Sports et des Fêtes, conclue avec la société LIMOGES CSP S.A.S.P., est arrivée à expiration.

Le Conseil municipal:

- décide la conclusion, pour la saison 2011-2012, d'une nouvelle convention concédant à la société LIMOGES CSP S.A.S.P. le droit d'affichage dans l'enceinte du Palais des Sports et des Fêtes,
- autorise le Maire à signer cette convention,
- adopte le cahier des charges annexé à cette convention.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES ÉTABLISSEMENTS MULTI-ACCUEIL COLLECTIF ET FAMILIAL DE JEUNES ENFANTS

Un nouveau règlement général des établissements municipaux d'accueil de jeunes enfants a été établi afin de prendre en compte de nouvelles modalités de calcul de la redevance due par les familles, conformément aux dispositions formulées par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales dans la circulaire du 29 juin 2011 relative à la Prestation de Service Unique.

Le Conseil municipal adopte le nouveau règlement général des établissements d'accueil de jeunes enfants et décide que celui-ci entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2012.

MAISON DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES N° 3 - AVENANT N° 1

Le service municipal de la petite enfance gère, depuis 2002, un Relais Assistantes Maternelles installé dans la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse, située 51, rue Turgot.

La Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne participe financièrement au fonctionnement de ce relais par l'attribution de plusieurs prestations de service, dans le cadre de conventions d'objectifs et de financement.

Après examen du bilan de fonctionnement et au vu de l'activité du service, la Caisse d'Allocations Familiales a proposé de prolonger, pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 mai 2012, le versement d'une prestation de service correspondant à un poste d'animatrice.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant à intervenir en ce sens à la convention conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne.

DÉSAFFECTATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE DE LANDOUGE

Le Conseil municipal autorise le Maire à engager la procédure de désaffectation de l'usage scolaire de l'ancienne école de Landouge et à solliciter, dans ce cadre, l'avis préalable de M. le Préfet de la Région Limousin, Préfet de la Haute-Vienne.

RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE CONDORCET ROUSSILLON PHASE I : EXTENSION D'UN BÂTIMENT SCOLAIRE CYCLE 2 – AVENANTS N° 1 AUX MARCHÉS DE TRAVAUX – PROLONGATION DU DÉLAI ET TRAVAUX MODIFICATIFS

Par délibération en date du 29 mai 2009, le Conseil municipal a approuvé le programme des travaux d'extension et de restructuration du groupe scolaire Condorcet Roussillon.

Dans le cadre de la première phase de ce programme, qui consiste en la réalisation d'une construction neuve, d'une surface de l'ordre de 1.540 m², en extension d'un bâtiment existant, il s'est avéré nécessaire de modifier les prestations concernant les lots 1 « Terrassement Gros Œuvre » et 12 « Electricité ».

De plus, suite à la liquidation judiciaire de la société titulaire du lot 5 « Plâterie Faux plafonds », une mise en concurrence a été lancée en vue de la conclusion d'un nouveau marché selon une procédure adaptée, ce qui induit une prolongation du délai global de réalisation de l'opération.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les avenants à intervenir aux marchés de travaux correspondants, afin de prendre en compte :

- la prolongation du délai global d'exécution de cette première phase jusqu'au 30 mars 2012,
- une augmentation du montant du marché conclu avec la société GTL Etablissement Eiffage Construction Limousin pour la réalisation des prestations du lot 1 « Terrassement Gros Œuvre », celui-ci étant porté de 544.569,70 € H.T. à 558.062,53 € H.T.
- une diminution du montant du marché conclu avec la société Avenir Electrique de Limoges pour la réalisation des prestations du lot 12 « Electricité », celui-ci étant ramené de 114.168,97 € H.T. à 111.726,94 € H.T.

CENTRE SOCIAL DE LA BASTIDE - PASSEPORT JEUNES - CONVENTION CONCLUE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-VIENNE - ANNÉE 2011

Deux conventions ont été conclues entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne en vue du versement de la prestation de service allouée pour l'année 2011 par cet organisme pour le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement du Centre Social de La Bastide.

Une aide financière peut également être allouée par cet organisme au titre de l'activité « Accueil de Loisirs » relative au Passeport Jeunes mise en œuvre au Centre Social de La Bastide pour l'année 2011.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne pour le versement de cette prestation de service.

ACTIONS EN FAVEUR DES SENIORS - MISE EN PLACE D'ATELIERS SOCIO-CULTURELS - FOURNITURE DE COLIS DE NOËL - ATTRIBUTION DE MARCHÉ

ANIMATION LOISIRS SENIORS - RÉMUNÉRATION DES INTERVENANTS DES ATELIERS SOCIO CULTURELS

Afin de diversifier l'offre de loisirs pour les retraités résidant à Limoges, la Ville a mis en place, à la rentrée 2011, des ateliers socio culturels pour les adhérents des clubs loisirs seniors.

Sept ateliers (informatique, scrapbooking, mosaïque, balade urbaine, sophrologie, décoration, chorale) sont ainsi proposés, du lundi au vendredi, de septembre à juin, avec interruption pendant les vacances scolaires.

Ces ateliers sont mis en œuvre par les animatrices des clubs loisirs seniors ainsi que par des prestataires extérieurs.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les engagements à intervenir avec les prestataires concernés, ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de cette action.

FOURNITURE DE COLIS DE NOËL - APPEL D'OFFRES OUVERT - ATTRIBUTION DE MARCHÉ

Un appel d'offres ouvert a été lancé en vue de la fourniture de colis de Noël destinés aux personnes âgées de 70 ans et plus dont la résidence se situe sur la commune.

La commission d'appel d'offres, réunie les 25 août et 27 septembre 2011, a attribué le marché à intervenir à cet effet à la SARL LOU BERRET, sans montant minimum ni maximum.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

ORGANISATION D'ANIMATIONS DANS LE CADRE DE LA "SEMAINE DU GOÛT" DU 17 AU 23 OCTOBRE 2011

Dans le cadre de la vingt deuxième édition de la « Semaine du Goût », qui aura lieu du 17 au 23 octobre 2011, des animations seront organisées le samedi 22 octobre en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Métiers, l'Association Limousine du Goût, le C.F.A. du Moulin Rabaud, le lycée Jean Monnet, le lycée agricole Les Vaseix et le Syndicat des Pâtissiers.

Ces animations seront coordonnées autour de productions locales mettant en valeur, cette année, le porc cul-noir, les fromages de producteurs du Limousin et le lait en cuisine.

Compte tenu du succès remporté auprès du public les années précédentes, certaines actions seront reconduites, place de la Motte et rue Haute-Vienne, comme le marché du goût ainsi que des dégustations variées.

La Ville apportera son concours financier à l'organisation de ces animations pour un montant maximum de 3.700 €.

Par ailleurs, compte tenu du programme proposé, la Ville est susceptible d'être retenue comme partenaire officiel de la « Semaine du Goût » et de bénéficier ainsi de la médiatisation de l'événement.

Le Conseil municipal donne son accord au programme envisagé et à la présentation d'un dossier de candidature à la « Semaine du Goût ».

AFFICHAGE PUBLICITAIRE SUR LE DOMAINE PRIVÉ DE LA VILLE

Par délibération en date du 30 mai 2011, le Conseil municipal a décidé qu'il serait procédé à une mise en concurrence en vue de la passation d'une nouvelle concession d'affichage publicitaire sur le domaine privé de la Ville.

A l'issue de la consultation qui a été mise en œuvre et suite à l'examen des offres, le Conseil municipal décide de retenir la candidature de la société AVENIR et autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec cette société, portant concession d'affichage publicitaire sur le domaine privé de la Ville pour une durée de 6 ans, renouvelable par période d'un an sans excéder trois années, moyennant un loyer annuel révisable de 35.560 €.

SALLE MUNICIPALE DU VIGENAL - PARTICIPATIONS ANNÉE 2012

Le Conseil municipal:

- fixe, comme suit, pour l'année 2012, la barème des participations aux charges de fonctionnement perçues auprès des utilisateurs de la salle municipale du Vigenal :

I – <u>OCCUPATIONS PONCTUELLES</u> (tarifs H.T. par utilisation)

	Grande salle	Scène
Demi-journée (matin ou après midi)	12.88 Euros	7.69 Euros
Journée (matin et après-midi)	22.16 Euros	12.71 Euros
Soirée	26.76 Euros	15.47 Euros
Tarif horaire	6.69 Euros	4.01 Euros
Amende pour dépassement d'horaire	22.83 Euros	22.83 Euros

II – OCCUPATIONS REGULIERES (tarifs H.T. par an)

	Grande salle	Scène
Utilisation hebdomadaire (pour demi journée ou soirée)	307.86 Euros	110.87 Euros
Utilisation bi- hebdomadaire (pour demi journée ou soirée)	456.69 Euros	162.04 Euros
Utilisation bi- mensuelle (pour demi journée ou soirée)	139.88 Euros	50.33 Euros
Utilisation mensuelle (pour demi journée ou soirée)	70.44 Euros	25.59 Euros

- fixe à 707 €, pour l'année 2012, le montant de la participation annuelle aux charges de fonctionnement demandée aux occupants des bureaux privatifs du 1^{er} étage.

AIRE DE STATIONNEMENT DES CARAVANES DES INDUSTRIELS FORAINS PARTICIPANT À LA FÊTE FORAINE D'HIVER - REDEVANCE D'OCCUPATION

Les caravanes des industriels forains qui participent à la fête foraine d'hiver du Champ de Juillet sont accueillies sur l'esplanade de l'Aurence du Parc des Expositions et sur le parking situé à proximité, rue Henri Frenay.

Pour le prochain séjour des industriels forains, prévu du 28 novembre 2011 au 6 janvier 2012, le Conseil municipal fixe le montant de la redevance d'occupation due par catégorie de véhicule à :

- 175 € par caravane 2 essieux et plus,
- 75 € par caravane 1 essieu.

ACQUISITION ET MISE EN ŒUVRE D'UN LOGICIEL DE GESTION DES RÉGIES DE RECETTES ET D'AVANCES - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES - VILLE DE LIMOGES - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLE - CAISSE DES ECOLES - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

La Ville va prochainement lancer un appel d'offres ouvert en vue de la conclusion d'un marché pour l'acquisition et la mise en œuvre d'un logiciel de gestion des régies de recettes et d'avances.

Afin que la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, la Caisse des Ecoles et le Centre Communal d'Action Sociale puissent utiliser ce marché, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes, confiant à la Ville la gestion de la procédure au nom du groupement.

ESPACES VERTS - FOURNITURE DE MATÉRIEL HORTICOLE -ENTRETIEN DES BOISEMENTS - ATTRIBUTION DE MARCHÉS -AVENANT

FOURNITURE DE MATÉRIELS HORTICOLES POUR 2011 - ATTRIBUTION DE MARCHÉS

La Ville a lancé un appel d'offres ouvert, en cinq lots, en vue de la fourniture de matériels horticoles.

La commission d'appel d'offres, réunie les 25 août et 22 septembre 2011, a attribué :

- le lot 1 : Fraise à neige professionnelle sur chenilles à la société LIMAGRI MOREAU, pour un montant de 5.980 € TTC,
- le lot 2 : Broyeur de végétaux porté 3 points à la société LIMAGRI MOREAU, pour un montant de 13.156 € TTC,
- le lot 3 : Faucheuse rotative auto chargeuse pour interventions tardives, Porteur multifonction avec équipements, Enfonce pieux à la société BOUCHAUD EQUIPEMENTS SERVICES SAS pour un montant de 130.184,60 € TTC,
- le lot 4 : Trancheuse de sol, Raboteuse de souches à la société JCB-OMNIMAT pour un montant de 23.082,80 € TTC,
- le lot 5 : Chargeur télescopique multifonction à la société JCB-OMNIMAT pour un montant de 57.408 € TTC.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à intervenir avec les sociétés précitées.

MARCHÉ D'ENTRETIEN DE BOISEMENTS - AVENANT N° 1

Un marché a été conclu avec le groupement d'entreprises SARL Vallade Delage (mandataire), SARL Tallet et Fils et SARL Dupuy, en vue de la réalisation de travaux d'entretien des boisements.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant n°1 à ce marché, modifiant les modalités de calcul des prix révisés.

DEMANDE D'ACTUALISATION DE LA SOCIÉTÉ APROVAL EN VUE DE L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'EXPLOITATION DU CENTRE DE TRANSIT, TRI, REGROUPEMENT ET TRAITEMENT DE DÉCHETS DANGEREUX ET NON DANGEREUX IMPLANTÉ RUE BARTHÉLÉMY THIMONNIER

La société APROVAL a déposé une demande d'actualisation en vue de l'amélioration des conditions d'exploitation de son centre de transit, de tri, de regroupement et de traitement de déchets dangereux et non dangereux implanté rue Barthélémy Thimonnier.

Le dossier d'enquête publique correspondant a été déposé à la Mairie de Limoges jusqu'au 12 octobre 2011 inclus.

Le Conseil municipal, dont l'avis est sollicité en application de l'article R.512-20 du Code de l'Environnement, émet un avis favorable à cette demande, sous réserve de la stricte observation des dispositions règlementaires visant à la protection de l'environnement, notamment en ce qui concerne la prévention des nuisances olfactives ou sonores, des émissions de poussière, de la pollution des eaux, du sol ou de l'air.

FOURNITURE DE CARBURANTS POUR LES VÉHICULES, ENGINS ET MATÉRIELS DIVERS, DESTINÉS AUX STATIONS SERVICE DE LA MAIRIE DE LIMOGES, ACQUISITION DE CARBURANTS ET RÉALISATION DE PRESTATIONS DIVERSES AU MOYEN DE CARTES ACCRÉDITIVES - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE DE LIMOGES - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLE - CAISSE DES ECOLES - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, la Caisse des Ecoles et le Centre Communal d'Action Sociale, en vue de la fourniture de carburants et de prestations diverses au moyen de cartes accréditives.

Ces prestations seront traitées dans la cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par la Ville au nom du groupement, à l'issue duquel des marchés à bons de commandes seront conclus, sans montant minimum ni maximum, pour une durée d'un an.

STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE - TRAVAUX SUR LES PARKINGS DE L'HÔTEL DE RÉGION ET DU SECTEUR FABRE D'EGLANTINE - ATTRIBUTION DE MARCHÉ - AVENANT

STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE - APPEL D'OFFRES OUVERT EN DEUX LOTS - ATTRIBUTION DE MARCHÉS

En vue du renouvellement des marchés relatifs au stationnement payant sur voirie, la Ville a lancé un appel d'offres ouvert en 2 lots, comme suit :

- lot 1 : maintenance et exploitation des équipements du stationnement payant,
- lot 2 : gestion des résidents.

La commission d'appel d'offres, réunie les 25 août et 15 septembre 2011, a attribué les marchés à intervenir à cet effet à la société VINCI PARK SERVICES.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ces marchés.

ADOPTÉ

Ont voté contre : M. Daniel CLÉREMBAUX M. Cyril COGNÉRAS Mme Aurélie LAURIÈRE

TRAVAUX D'ÉTANCHÉITÉ DU PARC DE STATIONNEMENT JOUXTANT L'HÔTEL DE RÉGION

Par convention en date du 20 décembre 1999, la Ville de Limoges et la Région Limousin ont défini leurs engagements réciproques quant à l'entretien des abords de l'Hôtel de Région, et notamment de l'espace situé à l'angle de l'avenue Gabriel Péri et de la rue des Charseix, mis à disposition de la Ville pour l'exploitation d'un parc de stationnement aérien.

En raison de nombreuses infiltrations, des travaux d'étanchéité doivent être réalisés concernant ce parc de stationnement, positionné sur la dalle de couverture du parking souterrain de l'Hôtel de Région. Ceux-ci seront réalisés par la Société SMAC, pour un montant de 11.901,01 € TTC.

Le Conseil municipal donne son accord à la mise en œuvre de ces travaux et à leur cofinancement par les deux collectivités, comme suit, conformément aux dispositions de la convention précitée :

Ville: 5.081,25 € TTC,
Région: 6.819,76 € TTC.

AMÉNAGEMENT D'UN PARKING QUARTIER FABRE D'EGLANTINE À LIMOGES - LOT N° 1 : VOIRIE - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ - MODIFICATIONS TECHNIQUES ET DE PRESTATIONS

Dans le cadre de l'opération d'aménagement d'un parking dans le quartier Fabre d'Eglantine, un marché a été conclu avec l'entreprise EIFFAGE Travaux Publics Sud Ouest pour la réalisation des prestations du lot n°1 « Voirie ».

Afin de prendre en compte des modifications techniques ainsi que la réalisation de prestations complémentaires, le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant n°1 au marché susvisé, portant son montant de 1.499.788,78 € TTC à 1.558.990,30 € TTC.

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES - FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS - TRAVAUX DE PEINTURE - GROUPEMENTS DE COMMANDES

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLE - APPEL D'OFFRES OUVERT - MARCHÉ À BONS DE COMMANDE - FOURNITURE ET POSE D'ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole en vue de la fourniture et de la pose d'équipements de sécurité routière.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'un marché à bons de commande conclu par la Communauté d'agglomération Limoges Métropole au nom du groupement, pour une durée d'un an renouvelable trois fois et des montants annuels minimum de $30.000 \in TTC$ et maximum de $300.000 \in TTC$.

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLE - APPEL D'OFFRES OUVERT - MARCHÉ À BONS DE COMMANDE - FOURNITURE DE MOBILIER URBAIN EN 6 LOTS

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole en vue de la fourniture et de la pose de mobilier urbain.

Ces prestations seront traitées dans le cadre de marchés à bons de commande conclus par la Communauté d'agglomération Limoges Métropole au nom du groupement, pour une durée d'un an renouvelable trois fois, et pour les montants annuels maximum suivants :

lot n°1 : barrières et potelets : 120.000 € TTC,
 lot n°2 : bornes escamotables : 80.000 € TTC,
 lot n°3 : mobilier de sécurité : 100.000 € TTC,
 lot n°4 : mobilier d'agrément : 100.000 € TTC,
 lot n°5 : abris conteneur en béton : 60.000 € TTC,
 lot n°6 : mobiliers et aménagements en plastique recyclé : 80.000 € TTC.

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLE - APPEL D'OFFRES OUVERT - MARCHÉ À BONS DE COMMANDE - PEINTURES SUR INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET FEUX DE TRAFIC

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole en vue de la réalisation de travaux de peinture sur les installations d'éclairage public et de feux de trafic.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par la Communauté d'agglomération Limoges Métropole au nom du groupement, à l'issue duquel un marché à bons de commande sera conclu pour une durée d'un an, renouvelable trois fois, et des montants annuels minimum de 30.000 € T.T.C.et maximum de 120.000 € T.T.C.

PATRIMOINE BÂTI - TRAVAUX - ATTRIBUTION DE MARCHÉS - AVENANTS - GROUPEMENT DE COMMANDES

TRAVAUX À RÉALISER DANS LE PATRIMOINE BÂTI DE LA VILLE DE LIMOGES, DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLE, DU SYNDICAT MIXTE DU PARC DES EXPOSITIONS DE LIMOGES ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - APPEL D'OFFRES OUVERT EN 14 LOTS - ATTRIBUTION DES MARCHÉS

Dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, le Syndicat Mixte du Parc des Expositions de Limoges et le Centre Communal d'Action Sociale, la Ville a lancé un appel d'offres ouvert en 14 lots, en vue de la réalisation de travaux de grosses réparations, d'entretien, d'aménagement et d'extension des équipements dans le patrimoine bâti.

La commission d'appel d'offres, réunie le 15 septembre 2011, a attribué :

- le lot n°1 : Déblaiement de maçonnerie à la société S.T.P.C.,
- le lot n°2 : Gros œuvre Terrassement à la société EIFFAGE CONSTRUCTION LIMOUSIN,
- le lot n°3 : Plâtrerie à la SARL DESPLOMBINS et FILS,
- le lot n°4 : Menuiserie bois artisanale, industrielle Charpente bois au Groupement BLANCHON/FORNIELES Mandataire : BLANCHON,
- le lot n°5 : Menuiserie aluminium et matériaux plastiques Miroiterie, glace à la société SOS GBM,
- le lot n°7 : Couverture Zinguerie à la société S.O.P.C.Z.,
- le lot n°8 : Plomberie Sanitaire Chauffage corps de chauffe à la SARL GENDRE FRERES,
- le lot n°9 : Peinture à la SAS GUILLET et FILS,
- le lot n°11 : Faux plafonds à la SARL LECOMTE,
- le lot n°12 : Etanchéité à la société SMAC,
- le lot n°13 : Carrelage Faïence à la société MC CARRELAGES,
- le lot n°14 : Revêtement sol souple à la société AIRES PEINTURE.

Aucun pli n'ayant été réceptionné pour le lot 6 « Serrurerie », une nouvelle consultation a été lancée.

Le lot 10 « Electricité » a été déclaré infructueux.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à bons de commande, sans montant minimum, ni maximum, à intervenir pour une durée de 12 mois avec les sociétés susvisées.

TRAVAUX À RÉALISER DANS LE PATRIMOINE BÂTI DE LA VILLE DE LIMOGES, DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLE, DU SYNDICAT MIXTE DU PARC DES EXPOSITIONS DE LIMOGES ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - LOT 7 : SERRURERIE - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ ART STEEL

A l'issue de l'appel d'offres ouvert mis en œuvre pour le renouvellement des marchés nécessaires aux interventions sur le patrimoine bâti de la Ville, de Limoges Métropole, du Syndicat Mixte du Parc des Expositions de Limoges et du CCAS, le lot 7 « Serrurerie » a été déclaré infructueux.

Dans l'attente de la conclusion d'un nouveau marché, le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant au marché en cours pour la réalisation de ces prestations, dont le titulaire est la société ART STEEL, afin d'en prolonger la durée jusqu'au 30 mars 2012.

TRAVAUX À RÉALISER DANS LE PATRIMOINE BÂTI DE LA VILLE DE LIMOGES, DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLE, DU SYNDICAT MIXTE DU PARC DES EXPOSITIONS ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - LOT 11 : ELECTRICITÉ - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ FORCLUM AQUITAINE LIMOUSIN

A l'issue de l'appel d'offres ouvert mis en œuvre pour le renouvellement des marchés nécessaires aux interventions sur le patrimoine bâti de la Ville, de Limoges Métropole, du Syndicat Mixte du Parc des Expositions de Limoges et du CCAS, le lot 10 « Electricité » a été déclaré infructueux.

Dans l'attente de la conclusion d'un nouveau marché, le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant au marché en cours pour la réalisation de ces prestations, dont le titulaire est la société FORCLUM AQUITAINE LIMOUSIN, afin d'en prolonger la durée pour une période de trois mois.

INSTALLATION D'ALARMES INTRUSION DANS LE PATRIMOINE DE LA VILLE DE LIMOGES ET DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLE - ATTRIBUTION DE MARCHÉ

Dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, un appel d'offres a été lancé pour l'installation d'alarmes intrusion dans le patrimoine de la Ville et de Limoges Métropole.

La commission d'appel d'offres de la Ville, chargée d'examiner les offres, réunie le 7 juillet 2011, a attribué le marché, sans montant minimum, ni maximum, à intervenir à cet effet à la société INEO ATLANTIQUE, pour une durée de quatre ans à compter de sa date de notification.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

FOURNITURE ET POSE DE MATÉRIEL DE CUISSON, DE LAVERIE, DE CONSERVATION FROIDE ET CHAUDE, DE PRÉPARATION, D'EXTRACTION DE MOBILIER INOX ET DIVERS DANS LE PATRIMOINE DE LA VILLE DE LIMOGES, DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLE ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - ATTRIBUTION DE MARCHÉ

Un appel d'offres a été lancé en vue de l'acquisition et de la pose de matériels de cuisine dans divers bâtiments, dans le cadre d'un groupement de commandes entre la Ville, la Communauté d'agglomération Limoges Métropole et le CCAS.

La commission d'appel d'offres de la Ville, chargée d'examiner les offres, réunie le 6 septembre 2011, a attribué le marché, sans montant minimum, ni maximum, à intervenir à cet effet à la société TOUT POUR LE FROID, pour une durée de quatre ans à compter de sa date de notification.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

VÉRIFICATION, ENTRETIEN ET DÉPANNAGE DES CLIMATISATIONS ET GROUPES FROIDS DANS LE PATRIMOINE DE LA VILLE DE LIMOGES ET DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLE - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole en vue de la vérification, de l'entretien et du dépannage des climatisations et groupes froid dans le patrimoine de la Ville et de Limoges Métropole.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par la Ville au nom du groupement, à l'issue duquel un marché à bons de commande sera conclu, sans montant minimum ni maximum, pour une durée de quatre ans.

MOYENS GÉNÉRAUX - MARCHÉS PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES - ATTRIBUTION DE MARCHÉS -AVENANTS

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES -FOURNITURE D'OUTILLAGE POUR LES SERVICES DE LA VILLE DE LIMOGES, DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLE ET DE LA RÉGIE MUNICIPALE DE L'ABATTOIR - APPEL D'OFFRES OUVERT - MARCHÉS À BONS DE COMMANDE

Dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole et la Régie Municipale de l'Abattoir, un appel d'offres ouvert a été lancé en vue de la fourniture d'outillage en 3 lots comme suit :

- lot $n^{\circ}1$ Outillage,
- lot n°2 Outillage mécanicien,
- lot n°3 Consommables d'outillage.

La commission d'appel d'offres de la Ville, chargée d'examiner les offres, réunie le 15 septembre 2011, a attribué les marchés à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, à intervenir à cet effet, à la société BEAUBELIQUE INDUSTRIE, pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ces marchés.

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES -FOURNITURE DE TISSUS DIVERS, DE PRODUITS D'AMEUBLEMENT ET DE DÉCORATION POUR LA VILLE DE LIMOGES ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLE - APPEL D'OFFRES OUVERT -MARCHÉ À BONS DE COMMANDE

Dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, un appel d'offres ouvert a été lancé en vue de la fourniture de tissus divers, de produits d'ameublement et de décoration.

La commission d'appel d'offres de la Ville, chargée d'examiner les offres, réunie le 19 juillet 2011, a attribué le marché à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, à intervenir à cet effet à la société MJCC, pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES -FOURNITURE D'ARTICLES DE QUINCAILLERIE POUR LA VILLE DE LIMOGES ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLE - APPEL D'OFFRES OUVERT - MARCHÉS À BONS DE COMMANDE

Dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, un appel d'offres ouvert a été lancé en vue de la fourniture d'articles de quincaillerie.

La commission d'appel d'offres de la Ville, chargée d'examiner les offres, réunie le 30 août 2011, a attribué comme suit les marchés à bons de commande à intervenir, sans montant minimum ni maximum, pour une durée d'un an renouvelable trois fois :

- lot n°1 Articles de boulonnerie visserie à la société CACC,
- lot n°2 Articles de serrurerie et de quincaillerie bâtiment à la société FEDIDA,
- lot n°3 Tréfilés divers Fer Profilés divers à la société CACC.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à intervenir avec les sociétés susvisées.

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES -FOURNITURE D'ENVELOPPES POUR LES SERVICES DE LA VILLE DE LIMOGES, DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLE, DE LA RÉGIE MUNICIPALE DE L'ABATTOIR ET DE LA CAISSE DES ECOLES - APPEL D'OFFRES OUVERT - MARCHÉ À BONS DE COMMANDE

Un appel d'offres ouvert a été lancé en vue de la fourniture d'enveloppes, dans le cadre d'un groupement de commandes entre la Ville, la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, la Régie municipale de l'Abattoir et la Caisse des Ecoles.

La commission d'appel d'offres de la Ville, chargée d'examiner les offres, réunie le 29 septembre 2011, a attribué le marché à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, à intervenir à cet effet, à la société PROCOP pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

AVENANT DE PROLONGATION AU MARCHÉ "FOURNITURE DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES POUR LA VILLE DE LIMOGES ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLE"

Un marché a été conclu avec la Société QUADRIA, en vue de la fourniture de consommables informatiques pour la Ville de Limoges et la Communauté d'agglomération Limoges Métropole.

La procédure mise en œuvre pour le renouvellement de ce marché a été déclarée sans suite.

Dans l'attente de la conclusion d'un nouveau marché, le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant au marché en cours afin d'en prolonger la durée pour une période de cinq mois.

ACQUISITION DE PETITES FOURNITURES DE BUREAU POUR LES SERVICES DE LA VILLE DE LIMOGES ET DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLE - AVENANT N°1 AU MARCHÉ CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ FABREGUE

Le marché à bons de commande conclu entre la Ville et la Société FABREGUE en vue de l'acquisition de petites fournitures de bureau pour les services de la Ville et de Limoges Métropole arrivera prochainement à échéance.

Avant d'engager une nouvelle procédure d'appel d'offres pour l'acquisition de ces fournitures, il s'avère nécessaire d'étudier les spécifications techniques à prendre en compte en vue de la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville, la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, la Caisse des Ecoles et la Régie municipale de l'Abattoir.

Afin d'assurer la continuité de l'approvisionnement et suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offre, réunie le 30 août 2011, le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant au marché susvisé, prolongeant sa durée jusqu'au 31 décembre 2011 et portant son montant maximum de 400.000 € T.T.C. à 448.000 € T.T.C.

MISE À DISPOSITION DE FOURNITURES ET DE SERVICES SPÉCIFIQUES À L'INFORMATIQUE - AVENANT DE TRANSFERT À LA SOCIÉTÉ GFI INFORMATIQUE

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant transférant à la société GFI INFORMATIQUE les droits et obligations de la société ARES, titulaire d'un marché relatif à la mise à disposition de fournitures et de services spécifiques à l'informatique.

FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX - ACQUISITION DE DIVERSES FOURNITURES - GROUPEMENTS DE COMMANDES - AVENANTS

FOURNITURE DE PORCELAINE - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES - VILLE DE LIMOGES - CAISSE DES ECOLES

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Caisse des Ecoles en vue de la fourniture de porcelaine, en deux lots.

Cette prestation sera traitée dans le cadre d'une procédure adaptée, à l'issue de laquelle des marchés à bons de commande seront conclus par la Ville, au nom du groupement, pour une durée d'un an renouvelable trois fois et pour les montants suivants :

- lot n°1: fourniture de porcelaine pour les manifestations culturelles : montants annuels minimum de 1.000 € H.T. et maximumde 8.000 € H.T.,
- lot n°2 : fourniture de porcelaine pour la promotion de la Ville de Limoges : montants annuels minimum de 3.000 € H.T. et maximumde 22.000 € H.T.

FOURNITURE DE FLEURS - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES - VILLE DE LIMOGES - CAISSE DES ECOLES – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Caisse des Ecoles et le Centre Communal d'Action Sociale en vue de la fourniture de fleurs, en trois lots.

Cette prestation sera traitée dans le cadre d'une procédure adaptée, à l'issue de laquelle des marchés à bons de commande seront conclus par la Ville au nom du groupement, pour une durée d'un an renouvelable trois fois et pour les montants suivants :

- lot 1 : fourniture de fleurs pour les cérémonies officielles et commémorations :
 - montant minimum annuel : 2.000 € H.T.,
 - montant maximum annuel : 17.000 € H.T.,
- lot 2 : fourniture de fleurs pour les obsèques et autres cérémonies familiales :
 - montant minimum annuel: 500 € H.T.,
 - montant maximum annuel : 5.000 € H.T.,
- lot 3 : fourniture de fleurs pour les réceptions :
 - montant minimum annuel : 500 € H.T.,
 - montant maximum annuel: 8.000 € H.T.

FOURNITURE D'OBJETS PROMOTIONNELS - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES - VILLE DE LIMOGES - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLE

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole en vue de la fourniture d'objets promotionnels, en trois lots.

Cette prestation sera traitée dans le cadre d'une procédure adaptée, à l'issue de laquelle des marchés à bons de commande seront conclus par la Ville au nom du groupement, pour une durée d'un an renouvelable trois fois et pour les montants suivants :

- lot 1 : fourniture d'objets promotionnels provenant d'une entreprise adaptée :
 - montant minimum annuel : 2.000 € H.T.,
 - montant maximum annuel : 14.000 € H.T.,
- lot 2 : fourniture d'objets promotionnels issus du commerce équitable :
 - montant minimum annuel : 500 € H.T.,
 - montant maximum annuel : 2.000 € H.T.,
- lot 3 : fourniture d'objets promotionnels ordinaires :
 - montant minimum annuel : 5.000 € H.T.,
 - montant maximum annuel : 29.000 € H.T.

FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES POUR LA VILLE DE LIMOGES, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLE, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET LA CAISSE DES ECOLES -AVENANTS RELATIFS À LA MODIFICATION DES LIEUX DE LIVRAISON

Par délibération en date du 6 décembre 2010, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer plusieurs marchés à bons de commande en vue de la fourniture de denrées alimentaires, dans le cadre d'un groupement de commandes entre la Ville, la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Ecoles.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les avenants à intervenir aux marchés susvisés afin de modifier la liste des points de livraison, suite à l'ouverture du restaurant scolaire de Beaublanc, effective depuis la rentrée 2011, et à la fermeture du restaurant scolaire Jean Macé.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES - ADMISSION EN NON-VALEUR - ANNULATION DE CRÉANCE

COTES IRRÉCOUVRABLES - ADMISSION EN NON-VALEUR - EXERCICES 1986 À 2010

Mme la Trésorière Principale de Limoges Municipale a fait parvenir divers états comportant des produits afférents aux exercices 1986 à 2010 considérés comme irrécouvrables, pour un montant total de 57.214,98 €, soit :

-	budget principal:	1.939,42 €,
-	budget assainissement:	29.502,11 €,
-	budget eau:	25.773,45 €.

Le Conseil municipal décide d'admettre ces produits en non-valeur.

GOLF MUNICIPAL DE SAINT-LAZARE - ANNULATION D'UNE CRÉANCE

Le Conseil municipal autorise l'annulation d'un titre de recettes d'un montant de 364 € concernant la régie du golf municipal de Saint-Lazare.

PERSONNEL COMMUNAL - APPROBATION DE DIVERSES DÉCISIONS

ORGANISATION DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS 2012 - CONVENTION AVEC LE CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions à intervenir avec le Centre Départemental de Gestion pour l'organisation, en 2012, de concours et examens professionnels.

ACQUISITION D'UNE PRESTATION DE RADIOLOGIE - LOT N°1 : RADIOLOGIE POUR LE RECRUTEMENT DE PERSONNEL ET AUTRES BESOINS PONCTUELS - LOT N°2 : RADIOLOGIE POUR LA SURVEILLANCE RÉGULIÈRE DU PERSONNEL À RISQUE - AVENANT N° 1 AUX MARCHÉS CONCLUS AVEC LA SOCIÉTÉ SCM DES DOCTEURS DUMONTIER - FOURNIER - RONDIER - BONCOEUR - BENMOUSSA

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer deux avenants, transférant à la SELARL d'Imagerie Médicale Radiothérapie et Oncologie les marchés initialement conclus avec la SCM des Docteurs Dumontier, Fournier, Rondier, Boncoeur, Benmoussa, pour la réalisation de prestations de radiologie, dans le cadre du recrutement et de la surveillance médicale du personnel.

FOURNITURE D'ARTICLES D'HABILLEMENT POUR LA VILLE DE LIMOGES, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLE, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, LA CAISSE DES ECOLES ET LES COMMUNES DE BOISSEUIL, BONNAC-LA-CÔTE, FEYTIAT, ISLE, LE PALAIS-SUR-VIENNE, LE VIGEN, PANAZOL, RILHAC-RANCON, SAINT-GENCE, SOLIGNAC, VERNEUIL-SUR-VIENNE ET VEYRAC - APPEL D'OFFRES OUVERT - ATTRIBUTION DE MARCHÉS

La Ville, en groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale, la Caisse des Ecoles et les communes de Boisseuil, Bonnac-la-Côte, Feytiat, Isle, Le Palais-sur-Vienne, Le Vigen, Panazol, Rilhac-Rancon, Saint-Gence, Solignac, Verneuil-sur-Vienne et Veyrac, a lancé un appel d'offres ouvert en plusieurs lots, en vue de la fourniture d'articles d'habillement.

La commission d'appel d'offres, réunie les 21 avril et 25 août 2011, a attribué :

- les lots « Chaussures de ville sécurité homme » et « Chaussures entretien de sécurité femme » à la société Monteil Vêtements,
 - le lot « Chaussures de sécurité » à la société Vêtements Travail Diffusion.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à bons de commandes, sans montant minimum ni maximum, à intervenir avec les fournisseurs précités.

ACCOMPAGNEMENT DANS LA CONSTRUCTION DE SYSTÈMES DE MANAGEMENT QSE EN VUE DE CERTIFICATIONS ET PÉRENNISATIONS DES SYSTÈMES DE MANAGEMENT CERTIFIÉS DE LA VILLE - ATTRIBUTION DE MARCHÉ

Dans le cadre de la démarche mise en œuvre par la collectivité en matière de qualité, un appel d'offres ouvert a été lancé afin d'accompagner la construction de systèmes de management QSE (qualité sécurité environnement) pour l'obtention de certifications et pour la pérennisation des systèmes de management certifiés de la Ville.

La commission d'appel d'offres, réunie les 6 et 22 septembre 2011, a attribué le marché à bons de commande à intervenir à cet effet à la société Euroland Consulting, pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché, sans montant minimum ni maximum.

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLE - APPEL D'OFFRES OUVERT - MARCHÉ À BONS DE COMMANDE - MISSIONS DE COORDINATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole pour la réalisation de missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs, lors de travaux relatifs à l'aménagement des infrastructures routières.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par la Communauté d'agglomération, à l'issue duquel un marché à bons de commande sera conclu pour une durée d'un an renouvelable trois fois et pour un montant annuel compris entre un minimum de 25.000 € TTC et un maximum de 100.000 €TTC.

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DANS DIVERSES INSTANCES

SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LIMOGES - CONSEIL D'ADMINISTRATION - DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT DE LA VILLE

A la suite de la démission de M. DESTRUHAUT, élu à la présidence de la Régie Départementale des Transports de la Haute-Vienne, le Conseil municipal procède à la désignation d'un nouveau délégué pour siéger au Conseil d'Administration de la Société des Transports en Commun de Limoges.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

A l'issue du vote auquel il a été procédé, est élu à l'unanimité des 54 suffrages exprimés M. Zéphirin MOWENDABEKA pour représenter la Ville de Limoges au Conseil d'Administration de la Société des Transports en Commun de Limoges.

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LIMOGES MÉTROPOLE - CONSEIL D'ADMINISTRATION - DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT DE LA VILLE

Le Conseil municipal procède à la désignation d'un représentant au Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat de Limoges Métropole, au titre des élus d'une autre collectivité du ressort de compétence de cet organisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

A l'issue du vote auquel il a été procédé, est élu à l'unanimité des 54 suffrages exprimés M. Gérard GRANET, Conseiller général pour représenter la Ville de Limoges en qualité d'élu d'une collectivité du ressort de compétence de l'Office Public de l'Habitat de Limoges Métropole

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLE -DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT

En complément de la délibération du 7 juillet 2011, le Conseil municipal procède à la désignation d'un délégué suppléant supplémentaire pour représenter la Ville au sein du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

A l'issue du vote auquel il a été procédé, est élu à l'unanimité des 54 suffrages exprimés M. Daniel BADOU pour représenter la Ville de Limoges au sein du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole en qualité de délégué suppléant.

CONSEIL MUNICIPAL - APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 - DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - COMPTE RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL DE DIVERSES DÉCISIONS

Le Maire rend compte au Conseil municipal de diverses décisions prises en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MOTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Motion d'urgence du Conseil municipal de Limoges relative à la politique non adaptée aux attentes et aux besoins en matière de logement social

ADOPTÉ

Se sont abstenus:

- M. GEUTIER, M. PAULIAT-DEFAYE, Mme BERRY, Mme GENTIL, M. GOURINAT.
- Motion d'urgence du Conseil municipal de Limoges relative à la suppression de l'aide aux plus démunis

ADOPTÉ

- Motion d'urgence du Conseil municipal de Limoges concernant à la suppression de l'aide alimentaire par l'Union Européenne

ADOPTÉ

- Motion d'urgence du Conseil municipal de Limoges relative à l'alourdissement de la taxation des mutuelles

ADOPTÉ

Se sont abstenus:

- M. GEUTIER, Mme GENTIL, M. GOURINAT.
- Motion d'urgence du Conseil municipal de Limoges concernant la taxation des contrats solidaires

ADOPTÉ

Se sont abstenus:

- M. GEUTIER, Mme GENTIL, M. GOURINAT.

- Motion d'urgence du Conseil municipal de Limoges relative aux dispositions concernant l'immigration professionnelle

ADOPTÉ

- Motion d'urgence du Conseil municipal de Limoges concernant la situation de la Banque DEXIA

ADOPTÉ

Ont voté contre:

- M. GEUTIER, M. PAULIAT-DEFAYE, Mme BERRY, Mme GENTIL, M. GOURINAT.
- Motion d'urgence du Conseil municipal de Limoges en faveur d'un moratoire sur le projet LGV Limoges-Poitiers

N'A PAS ÉTÉ ADOPTÉ

Ont voté pour :

- M. CLÉREMBAUX, Mme LAURIÈRE, M. COGNÉRAS.

On voté contre les conseillers municipaux présents ou représentés :

- M. RODET, Mme BOULESTIN, M. VAREILLE, Mme MANIGAUD, M. EBENSTEIN, M. DANIEL, Mme DESPROGES-PEYROUX, M. DEBRACH, Mme BARRUCHE, M. CHARLES, M. LEFORT, M. BOURDEAU, Mme BEAUBATIE, Mme BOURANDY, M. DESTRUHAUT, Mme ROTZLER, Mme TORTOSA, M. BARRET, M. LANFRANCA, M. SOUFFRON, Mme BALANCHE, M. GAILLARD, Mme MISME, Mme GAUTHIER, Mme BIARDEAUD, Mme DÉLIAS, Mme TROUBAT, Mme DIOP, M. FOUBERT, Mme DUPUY-RAFFY, M. DAULIAC, M. CHABRELY, Mme GASTALDIN, Mme NATHAN-DENIZOT, Mme BAUDU, M. FORST, M. MOWENDABEKA, M. BADOU, Mme NAJIM, M. ALMOSTER, M. REILHAC, Mme YILDIRIM, M. BOULESTEIX, Mme NADAM.
- M. GEUTIER, M. PAULIAT-DEFAYE, Mme BERRY, Mme GENTIL, M. GOURINAT.
- Mme RIVET, M. GAFFET.